

**CONSEIL COMMUNAL  
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 21 juin 2017 à 19h00  
Openbare zitting van woensdag 21 juni 2017 te 19u00**

**M. le Président, Michel Eylenbosch :**

La séance est ouverte.  
De zitting wordt geopend.

Avant d'entamer les questions d'actualité, nous en avons trois ce soir, j'ai un point qui est introduit en urgence concernant une convention tripartite de mise à disposition de travailleurs article 60 entre le CPAS, le Logement Molenbeekoïse et la commune. Est-ce qu'on est d'accord de pouvoir mettre le point en urgence ? Oui ? Merci.

**a. Question d'actualité posée par monsieur Van Damme, conseiller communal SP.A, relative à un accident de circulation au carrefour Merchten-Gand.  
Actualiteitsvraag gesteld door mijnheer Van Damme, gemeenteraadslid SP.A, betreffende een verkeersongeval aan het kruispunt Merchten-Gent.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

**M. Van Damme :**

Dank u wel mijnheer de voorzitter.

Mijn actualiteitsvraag gaat over een ongeval op de hoek van de Merchtemsesteenweg en de Gentessteenweg dat afgelopen zondag nacht rond 1u00 gebeurde en waar blijkbaar een automobilist en een fietser zijn erbij betrokken. Een zwaar ongeval want de fietser is afgevoerd als ik het goed begrepen heb maar het is niet duidelijk op dit moment wat de gevolgen zijn.

In elk geval is nogmaals gebleken dat het kruispunt in kwestie zeer gevaarlijk is. De Gentessteenweg heeft op die plaats een licht plateau om iets de snelheid te remmen maar vermits er bussen passeren kan men het niveau ervan niet verhogen en extra snelheidsremmers op die plek zijn dus onmogelijk. De gemeente had op vraag van twee scholen in de buurt in de Merchtemsesteenweg echter zelfs een gedeeltelijke oplossing op tafel gelegd, namelijk het omkeren van de rijrichting in de Merchtemsesteenweg waar het lokaal verkeer via de Parelstraat wel nog mogelijk was. Dit zou ervoor zorgen dat er geen autoverkeer meer kwam uit de Merchtemsesteenweg en dat het kruispunt dus veel veiliger zou zijn omdat er een rijrichting zou verdwijnen. Jammer genoeg doet u mevrouw burgemeester de nieuwe situatie na één week al op zonder een echte evaluatie en zonder echt te kunnen testen of deze nieuwe situatie werkt.

Vandaar mijn vragen :

- 1) kan u meer uitleg geven over dit ongeval, de oorzaken ervan en de gevolgen ervan ?
- 2) welke ingrepen zal de gemeente doen op dit kruispunt om nog meer ongevallen op deze plek te vermijden ?
- 3) denkt de gemeente eraan om de test situatie van vorig jaar opnieuw grondig te testen en de impact ervan te bekijken in de Merchtemsesteenweg ?

Dank u voor uw antwoorden.

**M. le président :**

Dank u mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à madame la bourgmestre. Pardon, c'est monsieur Mahy, excusez-moi.

**M. l'échevin Mahy :**

Ik ga eerst het rapport van de politie lezen. « Op 18 juni omstreeks half twaalf kregen wij een oproep voor een verkeersongeval tussen een voertuig en een fietser te Sint-Jans-Molenbeek, kruispunt Gentsesteenweg en de Merchtemsesteenweg. Er werd een patrouille ter plaatse verstuurd evenals een ziekenwagen. Volgens de getuigen en betrokkene partijen reed het voertuig, een Renault Laguna, in het kruispunt steenweg op Merchtem komende van het centrum Molenbeek en reed hij in de richting van de Vierwindenstraat. De fietser reed in de steenweg op Gent komende van de richting van het kanaal en rijdende in de richting van de Zwarte Vijvers. De fietser reed buiten de fietsstrook en zijn fiets was niet verlicht. De fiets werd lichtjes met de bumper geraakt aan het voorwiel. De fietser werd lichtgewond overgebracht naar het ziekenhuis. Het dossier werd opgesteld en overgemaakt aan het parket procureur des Konings te Brussel, afdeling politierechtbank, die zal oordelen over de verantwoordelijkheid van het ongeval. Wij wensen op te merken dat zowel de politie als de gemeente Sint-Jans-Molenbeek, het Brussels Gewest haar aandacht gevestigd heeft op het feit dat het fietsverkeer in tegenrichting gebeurt op de steenweg op Gent en die levensgevaarlijk is voor de bestuurders van voertuigen die de steenweg op Gent willen kruisen of oversteken. Het Brussels Gewest heeft tot op heden nog geen enkel verwittigingsbord aangebracht. »

Je voudrais également dire que malgré le rapport de la police il est toujours triste d'apprendre qu'un cycliste, comme un piéton, un usager faible soit victime d'un accident de la route, qu'il soit avec des lumières ou pas de lumières, qu'il soit légèrement blessé ou pas, il me semble important effectivement de poursuivre le dialogue qui est cours avec la Région pour donner une place réelle aux cyclistes sur cette chaussée de Gand. Nous avons rencontré à plusieurs reprises le cabinet du ministre en charge de la mobilité pour trouver un moyen qui nous permette à la fois de séparer le cycliste du flux de voitures et d'éviter une concurrence entre le cycliste et le piéton parce que c'est là aussi un des risques, en établissant une piste cyclable sur la chaussée de Gand, de créer quelque part un conflit qui serait créé par le fait qu'une zone beaucoup plus sécurisée s'offre aux piétons. Parce que c'est de ça dont on parle, c'est une vraie piste cyclable sécurisée. Voilà, nous restons en contact avec le cabinet Smet pour trouver la solution. J'espère revenir dans quelques semaines avec quelque chose de beaucoup plus concret à vous soumettre.

**M. le président :**

Merci monsieur Mahy.

Ik geef het woord aan mijnheer Van Damme.

**M. Van Damme :**

Ik wou eerst en vooral de schepen bedanken om het antwoord ook volledig in het Nederlands te geven, ik denk dat het belangrijk is dat het af en toe gebeurt.

Une petite réflexion par rapport à sa remarque en français. Même s'il y avait eu une piste cyclable le long de la chaussée de Gand qui serait mieux sécurisée qu'elle ne l'est actuellement, c'est en effet une bonne idée je vous l'accorde, mais même si cela avait été le cas, cela n'aurait rien changé parce que c'était au croisement des rues. Et donc, c'est une collision entre une voiture venant de la chaussée de Merchtem avec un cycliste sur la chaussée de Gand. Donc même avec une piste cyclable mieux sécurisée sur le reste du tronçon, au carrefour il aurait été toujours aussi vulnérable qu'il l'est aujourd'hui. Donc votre proposition n'aurait rien changé par rapport à la situation d'aujourd'hui et donc la seule solution c'est de limiter le trafic automobile dans le centre-ville. Et on pourrait parfaitement, dans des petites rues comme celle-là, n'autoriser que le trafic local tel que votre collègue Gypers l'avait proposé au début en inversant le sens de la circulation dans la chaussée de Merchtem. Donc la solution est là, il faut juste oser l'exécuter. Malheureusement vous ne l'avez pas fait et vous n'osez pas le faire, c'est dommage, je le constate mais c'est comme ça.

**M. le président :**

Dank u mijnheer Van Damme.

L'incident est clos.

**b. Question d'actualité posée par madame Tamditi, conseillère communale ECOLO, relative aux feux d'artifice tirés par Delhaize.  
Actualiteitsvraag gesteld door mevrouw Tamditi, gemeenteraadslid ECOLO, betreffende het vuurwerk geschoten door Delhaize.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à madame Tamditi.

**Mme Tamditi :**

En fait ma question elle concerne je dirais les événements festifs qui impliquent du tapage nocturne, en l'occurrence je parle maintenant du feu d'artifice qui a été tiré à l'occasion des 150 ans de Delhaize, et donc ces feux d'artifice tirés en semaine deux jours de suite ont occasionné beaucoup de pollution sonore, ont dérangé bon nombre de riverains de la commune. Même si le feu d'artifice n'a pas été tiré depuis Molenbeek, ça a eu un impact évident sur les molenbeekois. On était encore, début de semaine, en période d'examens, période de forte chaleur et donc les gens étaient obligés de laisser les fenêtres ouvertes et donc à une heure assez tardive. J'aurais voulu savoir si dans ce type de situation, est-ce qu'il y a des concertations entre les différentes communes pour informer d'événements potentiellement nuisibles sur le plan sonore et, s'il n'y a pas une telle concertation, est-ce qu'à l'avenir on pourrait envisager de part et d'autre qu'il puisse y en avoir davantage ? Je vous remercie.

**M. le président :**

Merci madame Tamditi.

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Madame Tamditi, je confirme que durant, pas deux nuits, trois nuits, vers 23h des feux d'artifice sont partis de Tour & Taxis qui était occupé par Delhaize pour ses 150 ans et le feu d'artifice s'est fait entendre je dirais sur tout le territoire de la zone nord-ouest de Bruxelles. Et d'une certaine manière, tous les citoyens ont participé sans avoir été invités. Vous connaissez la particularité, la situation particulière de Tour & Taxis, parce que c'est véritablement une enclave dans Molenbeek et je dis souvent que, malheureusement, nous avons les désavantages de Tour & Taxis sans en avoir les bénéfices puisque c'est à Molenbeek de gérer tous les aspects de mobilité par rapport aux manifestations qui se tiennent sur Tour & Taxis et nous espérons qu'à terme Tour & Taxis va s'ouvrir, que cela pourra bénéficier également à tout le voisinage. Il y a plusieurs plaintes qui ont abouti par téléphone au dispatching de la zone de police et il y a même des plaintes qui m'ont été adressées directement. Alors, l'événement, comme je l'ai dit, se passant sur la Ville de Bruxelles, eh bien d'abord je n'ai pas été informée à aucun moment. J'ai entendu ce feu d'artifice en même temps que vous et je n'ai pas les compétences pour intervenir parce que ça se passe sur la Ville de Bruxelles et que les autorisations elles sont données par les pompiers et par la Ville de Bruxelles pour ce type d'événements. J'ai contacté le futur probable bourgmestre de la Ville de Bruxelles, Philippe Close, à ce propos. Donc je lui ai évidemment relayé les plaintes et il m'a assuré qu'il va interpeller les propriétaires de Tour & Taxis par rapport à ces difficultés et qu'il m'associera à cette rencontre puisque Molenbeek est directement concernée. Evidemment je regrette que la commune n'ait pas été informée, n'ait pas été consultée au préalable et je dirais surtout qu'aucune communication n'a été faite auprès des habitants. Je pense qu'il aurait quand-même été correct, un bon geste commercial, d'informer tous les citoyens des environs de cet événement et de la nuisance provoquée. Parce qu'on peut évidemment se féliciter que Delhaize fête ses 150 ans parce que c'est une des plus anciennes entreprises belges et surtout son siège, son siège social, est sur Molenbeek-Saint-Jean. Les contacts avec Delhaize, en tout cas pour ce qui concerne Molenbeek et son site sur Osseghem, sont tout-à-fait positifs et évidemment nous aurions souhaité que cela puisse se décliner dans tous les contacts et dans tous les aspects des activités qui sont développées par Delhaize. C'est une leçon à retenir pour le futur, pour que de tels incidents ne puissent pas se reproduire. Et pour le reste, le festival Couleur Café ne se produit plus à Tour & Taxis, il va se produire directement sur le site du Heysel et là, on avait trouvé un modus vivendi au cours des années pour faire en sorte que justement les commerçants puissent un peu bénéficier de cet événement. Voilà, il faut toujours trouver l'équilibre entre les nuisances et les effets bénéfiques de ces événements mais donc, nous serons plus attentifs pour la suite.

**M. le président :**

Merci madame la bourgmestre.

**c. Question d'actualité posée par monsieur Ikazban, conseiller communal PS, relative à la tentative d'attentat à la gare centrale.**

**Actualiteitsvraag gesteld door mijnheer Ikazban, gemeenteraadslid PS, betreffende de poging tot aanslag in Centraal station.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci monsieur le président.

Vous avez tous appris la triste actualité qui s'est produite à la gare centrale. Et vous avez vu qu'il n'a pas fallu beaucoup de temps pour qu'on parle déjà de son auteur comme un habitant de Molenbeek. Comme si c'était la responsabilité de Molenbeek, soit, on a l'habitude d'être pointé du doigt, stigmatisé, je pense que ça ne va pas s'arrêter là. Evidemment j'aurais voulu vous demander si vous confirmiez l'information. Maintenant on sait que c'est confirmé mais d'après ce qu'on sait il ne s'agit pas vraiment d'une personne qui vivait pleinement à Molenbeek, dans les quartiers historiques ou centraux de la commune. Et d'après mes informations, cette personne n'habite que depuis peu de temps à Molenbeek. Voilà, je voulais savoir si vous pouviez nous confirmer ces éléments et si vous avez la même crainte que nous de devoir s'attendre à, à nouveau, une vague de stigmatisation de la commune de Molenbeek-Saint-Jean et de ses habitants.

**M. le président :**

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

En effet, je peux confirmer que l'auteur présumé de l'attentat habite Molenbeek dans le quartier Mettwie et ce depuis 2013 après avoir habité au sein de plusieurs communes flamandes et bruxelloises ; qu'il est connu depuis son arrivée en Belgique en 2002 ; qu'il est de nationalité marocaine en séjour régulier en Belgique et que l'enquête est en cours. Donc moi je ne peux vous apporter que des éléments partiels dont j'ai connaissance et suite aux contacts que j'ai pu avoir avec la police de la zone. C'est un homme qui n'est pas connu pour faits de radicalisme à Molenbeek-Saint-Jean, il ne figure pas parmi la liste des personnes susceptibles de radicalisme et cette liste de personnes, je pense qu'elle s'élève à une septantaine qui doit être plus particulièrement suivie par la police et l'administration. L'enquête est en cours, je ne peux pas vous en dire plus sur ce dossier actuellement mais j'insiste évidemment sur le fait que cet événement n'entache en rien la détermination que nous avons tous à lutter contre le radicalisme et le terrorisme. Depuis les événements de Paris nous avons bien montré qu'il n'y avait pas de place pour ces individus au sein de la commune et c'est aussi un phénomène qui dépasse largement les compétences communales et donc je pense qu'il est toujours nécessaire d'avoir des moyens complémentaires. Alors il y a eu des moyens de sécurité qui ont permis justement de faire un certain nombre de recensements, d'activer la cellule de sécurité locale intégrée mais je pense aussi que sur le plan administratif il serait nécessaire d'avoir plus de membres du personnel communal parce que les engagements que nous prenons pour justement assurer une meilleure connaissance de la situation de ces personnes sur le territoire de la commune, elles se font au détriment des autres tâches qui doivent être rendues par les agents communaux à la population, au service de la population. Et donc, sur l'aspect sécurité, il y a plus de policiers aujourd'hui, on peut se satisfaire que ces policiers maintenant sont engagés pour une période plus longue, et donc qu'ils connaîtront mieux Molenbeek. On peut toujours tous plaider ici pour que ces policiers viennent de la région bruxelloise et qu'il y ait plus de diversité. Je pense qu'on y travaille dans le cadre des formations et on peut également plaider pour recevoir plus de moyens également au niveau de la prévention. Et donc je pense vraiment que c'est une coopération qui doit exister tant au niveau fédéral mais aussi au niveau de la Région et au niveau des communautés.

**M. le président :**

Merci madame la bourgmestre.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je vous remercie madame la bourgmestre.

Vous aurez remarqué que je n'ai posé aucune question concernant les moyens mis en place en matière de sécurité et de prévention parce qu'il est hors de question pour moi de faire un quelconque parallèle ou de mélanger les deux débats. Cette personne, il se fait qu'elle habite Molenbeek, elle aurait pu habiter 100m, 200m plus loin elle était sur une autre commune. Je pense que ce qui est important c'est d'entendre ici qu'il ne s'agit pas d'un jeune qui a grandi ici, il ne s'agit pas d'un jeune qui est né ici, il ne s'agit pas d'un jeune de nos quartiers. Donc c'est extrêmement important de pouvoir entendre ça et de le savoir. Moi ce qui m'inquiète surtout demain, parce que malheureusement je pense que nous vivons dans un monde où la menace reste omniprésente et personne n'est à l'abri mais en même temps on ne peut pas accabler une seule commune, et je le dis même des bancs de l'opposition, clairement, et je ne voudrais pas qu'une nouvelle psychose à l'égard de Molenbeek s'installe. Voilà, madame la bourgmestre, ce qui ne m'empêchera pas de revenir dans le cas d'une autre question pour parler des moyens dans le cadre de la prévention et de la sécurité mais ici je ne veux pas, et c'était volontaire, mélanger les deux débats.

**M. le président :**

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Simplement, je pense qu'ici on partage tous cette volonté que justement Molenbeek ne soit pas à nouveau pointée. La seule difficulté c'est que l'enquête est en cours et donc on n'a pas plus d'informations sur la situation de l'intéressé sinon celle que je viens de vous donner.

**M. le président :**

Les questions d'actualité sont terminées, nous allons pouvoir commencer le conseil communal.

Vous avez été informés que le point 1, l'intervention citoyenne, était retiré pour ce conseil et sera représenté à l'occasion du conseil du mois d'août, la personne devant la présenter étant indisponible.

**1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative à la Place de la Duchesse.  
Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie betreffende het Hertogin van Brabantplein.**

---

**M. le Président :**

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

**2. Secrétariat communal - Règlement d'ordre intérieur du conseil communal - Modification.  
Gemeentelijk secretariaat - Reglement van inwendige orde van de gemeenteraad - Wijziging.**

---

**M. le Président :**

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

**3. Secrétariat communal - Conseil de l'action sociale - Remplacement de monsieur Razvan LIZO, démissionnaire, par madame Laetitia KALIMBIRIRO NSIMIRE.  
Gemeentelijk secretariaat - Raad voor maatschappelijk welzijn - Vervanging van mijnheer Razvan LIZO, ontslagnemer, door mevrouw Laetitia KALIMBIRIRO NSIMIRE.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*38 votants : 36 votes positifs, 2 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*38 stemmers : 36 positieve stemmen, 2 onthoudingen.*

**4. Enseignement francophone - Enseignement communal - Approbation d'une convention entre l'Administration communale, l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle, également appelé Bruxelles Formation, le service emploi de Koekelberg et la Mission locale de Molenbeek, pour l'organisation par l'Institut Machtens, enseignement communal de promotion sociale, d'une action de formation en « Techniques de vente et néerlandais commercial», à l'attention d'un public en insertion socio-professionnelle - Formations cofinancées par Actiris et Bruxelles Formation.**

**Franstalig onderwijs - Overeenkomst tussen het Gemeentebestuur en het franstalige brusselse Instituut voor de beroepsvorming ook benoemd « Bruxelles Formation », voor het organiseren, door het Instituut Machtens, gemeentelijk onderwijs voor sociale promotie, van een vormingseenheid in de verkoopstechnieken en in het nederlands.**

---

**Mme Piquard :**

Excusez-moi, j'ai une petite remarque technique sur le point 4 : « Considérant que cette formation aura lieu du 6 mars 2017 au 15 décembre 2017 » - a lieu - elle est déjà en cours, nous sommes au mois de juin monsieur le président, donc il faut tenir compte qu'on entérine quelque chose qui est déjà cours.

**M. le président :**

Ce n'est pas la première fois paraît-il.

**Mme Piquard :**

Pour une fois que je le vois, vaut mieux en tenir compte.

**M. le président :**

C'est gentil de le signaler, merci madame Piquard.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
38 votants : 38 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

*Michel Eylenbosch quitte la séance / verlaat de zitting  
Gérardine Bastin prend la présidence de la séance / neemt het voorzitterschap van de zitting*

**5. Affaires juridiques - Occupation du Stade Edmond Machtens sis rue Charles Malis 61 - Conclusion d'une convention d'occupation et de partenariat avec l'A.S.B.L. RACING WHITE DARING MOLENBEEK - Approbation.**

**Juridische zaken - Gebruik van het Edmond Machtensstadion gelegen Charles Malisstraat 61 - Afsluiting van een overeenkomst van gebruik en partnerschap met de vzw RACING WHITE DARING MOLENBEEK - Goedkeuring.**

---

**Mme la présidente, Gérardine Bastin :**

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Je vais brièvement introduire le point puisque je pense que l'historique qui nous amène à ce point a été largement discuté à plusieurs reprises et notamment lors du dernier conseil communal. L'attitude du White Star par rapport à la renégociation de l'occupation du stade Machtens ne nous a pas laissé d'autre choix que de proposer une convention d'occupation avec le seul RWDM qui en devient l'occupant prioritaire. Et donc la convention qui vous est proposée est proche de celle qui avait été votée avec le White Star comme occupant principal. Concernant le White Star, jusqu'à preuve du contraire, ils n'ont à ce jour intenté aucune action visant à contredire cette résiliation prononcée et, de fait, elle est applicable à la date où le bailleur a avisé son locataire. Donc au 30 juin l'occupation du White Star sera sans titre ni droit, la commune ayant activé une clause convenue du contrat qui n'a pas été contestée. Rien n'empêchait je dirais le White Star de faire valoir ses droits devant le tribunal compétent afin de garantir ses intérêts et ce, dès la notification de la décision de la commune. L'ester en justice a été demandé, il est proposé à huis clos pour éventuellement prendre toutes mesures utiles si le White Star ne libère pas les lieux comme demandé. La convention avec le RWDM prévoit bien entendu ce cas mais la commune mettra tout en œuvre pour faire respecter les droits de chacun dans les meilleurs délais. Donc voilà les précisions que je souhaitais apporter sur ce point que chacun, je pense, concerné par la situation connaît bien en ce conseil.

**Mme la présidente :**

Merci madame la bourgmestre.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.



**M. Ikazban :**

Merci madame la présidente.

Je ne vais pas rappeler l'historique de ce dossier parce que je pense qu'on a envie de terminer très tôt ce soir. Néanmoins, c'est presque comique de se dire que, à nouveau, pour la cinquième année, on est à nouveau en train de parler de ce dossier football RWDM, White Star, Académie machin, tout ce qu'on veut, c'est assez pitoyable.

Moi je dirais simplement que je pense que dès le départ, évidemment les choses se sont très très mal emmanchées, mais ici on vit des conséquences finalement de toutes les décisions qui ont été prises précédemment, on aura l'occasion d'en faire l'évaluation.

Par contre je peux vous annoncer, sans prendre trop de risques, qu'à mon avis ce dossier football, on va en reparler à la rentrée et on va en reparler dans quelques mois. Ce qui m'inquiète dans la proposition qui est faite ici, madame la bourgmestre, c'est qu'à nouveau la Commune n'arrive pas à dialoguer, à discuter avec les uns les autres ou tantôt les uns, ou tantôt l'un ou l'autre, en tout cas il y a des problèmes de communication, des problèmes de respect et de dialogue. Je sais que c'est de part et d'autre et ce qui est dérangeant, c'est qu'évidemment, et d'ailleurs vous avez fait référence à ça, ce point est en lien aussi avec le point qui est en huis clos, où vous demandez d'ester en justice contre le White Star. On a toujours considéré, estimé qu'on ne gérait pas une commune par des décisions de justice et qu'il fallait toujours essayer de dialoguer le plus possible.

Madame la bourgmestre, est-ce qu'on peut me filmer là sans autorisation ? Parce que vous interdisez toujours à tout le monde de filmer, là on me filme des bancs de la majorité, j'aimerais juste savoir ? Non mais vous, vous êtes en train de me filmer monsieur Chakir. J'aimerais juste savoir s'il y a un règlement à géométrie variable dans ce conseil communal ? Quand quelqu'un de chez nous veut prendre une photo...

*(Protestations dans la salle - Protesten in de zaal)*

**Mme la présidente :**

On se calme s'il vous plaît.

**M. Ikazban :**

Non mais vous, vous êtes en train de me filmer monsieur Chakir. J'aimerais juste savoir s'il y a un règlement à géométrie variable dans ce conseil communal ? Quand quelqu'un de chez nous veut prendre une photo c'est interdit et puis là en face on nous prend en photo, on nous filme. J'aimerais savoir, est-ce qu'il y a deux règlements dans ce conseil communal ? S'il n'y a pas deux règlements alors j'aimerais bien qu'on mette de l'ordre.

*(Protestations dans la salle - Protesten in de zaal)*

**Mme la présidente :**

Monsieur Chakir, s'il vous plaît !

**M. Ikazban :**

Je n'apprécie pas les règlements à géométrie variable.

**Mme la présidente :**

L'incident est clos, pas de photos, pour personne !

**M. Ikazban :**

Pour certains, c'est interdit pour d'autres ils ne demandent même pas l'autorisation.

**Mme la présidente :**

Pas de photos pour personne, que cela soit clair. Continuez monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Parce qu'il y a un règlement, c'est tout. Le président avant vous a fait respecter un règlement, faites pareil.

Donc je dirais simplement, moi ce qui m'inquiète, madame la bourgmestre, concrètement, décider d'estimer en justice, qu'est-ce qui va se passer si le White Star par exemple a gain de cause qu'est-ce qui se passe, qu'est-ce qui se passe avec cette convention ? Je sais que vous allez me dire qu'il y a un paragraphe qui prévoit, moi j'ai l'impression qu'au niveau pratique, on va à nouveau vers certaines difficultés. Aujourd'hui en tout cas, même si on va soutenir cette convention qui est proposée, nous n'avons pas tous nos apaisements en ce qui concerne notamment l'activité des jeunes parce qu'au final quand il y a des problèmes ce sont toujours les jeunes qui en subissent les conséquences.

**Mme la présidente :**

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Je pense qu'il est important, comme vous l'avez signalé, de trouver une solution définitive à ce feuilleton qui dure depuis un certain temps et tout le monde est d'accord pour dire que ça porte plutôt préjudice aux jeunes et aux parents plutôt qu'à nous en train de discuter ici parce qu'on oublie très vite mais eux c'est tous les jours, systématiquement qu'ils sont concernés par la problématique parce qu'ils se posent pas mal de questions et ces questions sont éternelles. Oui bien évidemment je pense qu'il faut aller dans le sens où il faut trouver un interlocuteur mais à la lecture de la convention je n'ai pas le sentiment que, même s'il y a un paragraphe qui a été accordé dans ce sens-là, que l'avenir des jeunes soit garanti. Alors, la convention stipule clairement qu'il y a deux entités, le RWDM et RWDM Academy. C'est une bonne chose mais quelle est la corrélation entre les deux, qu'elle est, si demain pour une raison x ou y on revenait avec un problème ultérieur, comment cela va se gérer puisque c'était, je vous le rappelle, le canevas qui a été proposé antérieurement ? Donc moi là où je veux mettre l'accent c'est la garantie jeunes parce qu'encore une fois il y a une action en justice qui a été entamée. Ça sous-entend que ceux qui sont affiliés aujourd'hui, et j'ai cru comprendre que le White Star est toujours en train d'affilier un certain nombre de jeunes, en plus de ceux qu'ils ont, en quoi est-ce que cette convention garantirait à 100%, comme nous l'avions fait auparavant avec le White Star, la reprise totale des jeunes si le cas échéant la situation venait à s'envenimer voire à se dégrader totalement ? Puisque encore une fois, emmener une affaire devant la justice, ça sous-entend qu'on laisse une porte ouverte éventuelle. Moi j'aurais aimé clairement dire « voilà, ça c'est la situation et

indépendamment de ce qui se passe, clôturons une fois pour toutes la situation des jeunes ». Alors, si on estime que le RWDM est le projet porteur avec son Academy, à clarifier, de grâce, rassurons les parents aujourd'hui qui se posent pas mal de questions à la veille d'une nouvelle saison et comme par hasard c'est systématiquement à la veille d'une nouvelle saison qu'encore une fois les parents restent indécis, restent perturbés par rapport à cet élément-là. Donc moi je voudrais apporter, encore une fois, davantage de clarification des garanties par rapport à cette convention qui en soi, s'il n'y a pas de répercussions ultérieures, avoir une alternative pour les jeunes et leurs parents. Pour nous, il y a à boire et à manger, il y a ceux qui défendent le projet, il y a ceux qui le défendent moins mais en tout cas moi, la situation des jeunes, et pour nous le PS en tout cas, partageons cette idée qu'il faut absolument sauvegarder et pérenniser la situation des jeunes sur le plan sportif à Molenbeek. Merci.

**Mme la présidente :**

Merci.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig :

**M. Ait Jeddig :**

Merci, je crois qu'on devait arriver là, c'est une conséquence de tout ce qui s'est passé. Comme on l'a dit, on ne va pas rappeler l'historique mais le White Star a failli, a failli en tout cas dans l'occupation, dans la prise en main de cette école des jeunes. Pour l'avoir vécu cette année, c'était vraiment catastrophique pour les jeunes, les familles des jeunes, il y a eu une hémorragie dans la direction de l'école des jeunes, les directeurs sont partis, des coaches sont partis, des joueurs, des jeunes se sont retrouvés sans coach, sans entraînements, sans matchs, ils n'ont pas pu terminer leur saison, les équipements que certains joueurs n'ont pas reçus. Donc vraiment cette résiliation, je pense que bon, on n'a pas été associé, on n'a pas demandé notre avis mais c'est une conséquence. Je ne dis pas qu'elle est justifiée peut-être parce qu'on n'a pas, moi je n'ai pas en main tous les éléments mais néanmoins on en arrive là, un manque de dialogue de la direction, de monsieur Bico qui snobe un peu la commune etc.... bon voilà. Ici cette convention, je la trouve, personnellement, il fallait la faire, ce qui est écrit, je pense qu'elle est assez équilibrée, enfin c'est presque du copié/collé par rapport aux conventions précédentes mais il y a évidemment la gratuité des installations qui sont offertes et puis en échange, la commune, le RWDM pardon, doit s'occuper des installations en bon père de famille et puis peut toujours faire appel à la commune en cas de difficultés. Ce qui nous tient à cœur c'est évidemment cette école des jeunes et les jeunes à Molenbeek et ses alentours aussi, Bruxelles est une véritable pépinière de jeunes et j'aimerais bien, bon c'est écrit dans la convention, que Molenbeek, le RWDM pardon, que le club doit s'occuper et doit garder les catégories régionales et provinciales. Donc si d'aventure il obtenait la catégorie nationale, c'est pour moi une condition de résiliation, c'est que si jamais il laissait tomber une des catégories moi j'aimerais bien qu'on insiste plus, que ce soit vraiment une condition de résiliation de cette convention. Donc les jeunes.....

**Mme la présidente :**

Merci monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Oui, oui, je n'ai pas passé mon temps, j'ai encore le temps et vous n'avez pas à me couper la parole, merci.

**Mme la présidente :**

Excusez-moi, c'était indiqué zéro. On vous écoute.

**M. Ait Jeddig :**

Moi je vois le tableau, il me reste encore deux minutes.

Ok, merci, je tiens quand-même à tirer l'attention sur deux choses : c'est que, bon je ne sais pas si certains représentants du RWDM sont là mais j'attire l'attention sur deux choses, c'est l'aspect social. Il faut que l'aspect social soit gardé pour nos jeunes, on sait très bien ce qu'il en est des clubs qui sont dans la capitale notamment Anderlecht et l'Union qui ont un comportement élitiste et qui ne conservent pas tout-à-fait l'aspect multiculturel dans leurs équipes et je l'ai vécu moi à l'Union donc et on peut toujours essayer de me contredire. Et puis l'aspect de discrimination qui rejoint, la discrimination qui est importante, donc on doit, pour moi cet aspect est important, je viens de le dire, je l'ai vécu à l'Union et j'ai vu qu'au fur et à mesure que ce club montait en élite, il faisait du nettoyage. Et il y a, et c'est très important, nous sommes à Bruxelles, le RWDM doit garder cet aspect social et faire attention à ces aspects discriminatoires. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire et j'approuve, en tout cas mon groupe Islam approuve tout-à-fait et est prêt à signer cette convention.

**Mme la présidente :**

Merci monsieur.

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

**M. Van Damme :**

Merci madame la présidente, c'est vrai que c'est vraiment un dossier hallucinant. Si on prend un peu de recul dans le temps, on voit plusieurs étapes, la première étape, l'euphorie, « on a trouvé quelqu'un, le White Star va nous sauver, c'est un locataire magnifique, parfait, qui respecte ses obligations », il fallait lui donner tout, il fallait lui donner un contrat exclusif pour novembre, tout de suite, directement. Ça, c'était la saga début de législature et tout allait à merveille même si déjà à ce moment-là, l'opposition ensemble avait dit « attention, le RWDM est en train de renaître, ne fermons pas toutes les portes au RWDM ». Mais non, la commune était convaincue, le collège était convaincu que c'était le White Star et que c'était le White Star qu'il fallait mettre dans ce stade. Alors, six mois plus tard, ah le RWDM a quand-même vu le jour, on n'y avait pas pensé, quand-même, toute l'opposition l'avait annoncé au conseil communal que le RWDM était en train de venir, la majorité avait dit « non, non, non » et six mois plus tard qu'est ce qui arrive ? Le RWDM renaît, oh mais c'est vrai, il faut prévoir quelque chose pour le RWDM, on doit rouvrir cette convention, on doit la changer, allez hop, tout le cirque à nouveau, les problèmes juridiques avec le White Star, les problèmes juridiques avec le RWDM, les problèmes juridiques au conseil communal, grand débat, nouveau cirque. Alors, maintenant, quatrième épisode dans la dernière phase, c'est-à-dire que l'entente avec le White Star peu à peu se dégrade et grand succès du RWDM donc c'est le RWDM qui prend sa place. Chaque fois avec des débats énormes, du temps gaspillé en discussions, en argent, en avocats, en fonctionnaires qui doivent s'y attaquer, en serrures. Donc franchement c'est inexplicable et indéfendable que la commune a pris, que le collège actuel a pris, des mauvaises décisions pour finalement en arriver à une situation qui est de dire que le grand sauveur d'il y a quatre ans on le met dehors. Parce que c'est finalement ça qu'on fait aujourd'hui, c'est vraiment quelque chose d'hallucinant et pour ma part, et j'en termine là, j'espère une seule chose, c'est que vous avez appris par cela de regarder, de réfléchir avant d'agir et surtout de ne pas faire des alliances qui dépassent simplement les intérêts de la commune mais qui sont des alliances

douteuses et qui franchement sont prêtes à mettre toute la commune et l'intérêt général de la commune pour lequel on a été élu ici en danger. Et donc j'espère que vous ne ferez plus dans aucun dossier cette même faute que vous avez faite dans ce dossier parce que ce dossier est un dossier vraiment abominable.

**Mme la présidente :**

Merci monsieur Van Damme.

Je donne la parole à monsieur Lakhloufi.

**M. Lakhloufi :**

Merci madame la présidente.

Je ne suis pas tout-à-fait d'accord avec mes collègues. Heureusement, vous jouez votre jeu d'opposition, ce qui est normal. Vous exagérez, vous passez sur certains entre-faits mais ça, c'est tout-à-fait normal, vous faites votre jeu d'opposition. Mais simplement pour dire, j'interviens ici....

*(Protestations dans la salle - Protesten in de zaal)*

**Mme la présidente :**

Pas de commentaires s'il vous plait, laissez parler monsieur Lakhloufi.

**M. Lakhloufi :**

J'interviens pour une partie, mon intervention restera très courte pour la séance publique et je me réserve une autre intervention pour la séance à huis clos.

*(Protestations dans la salle - Protesten in de zaal)*

Dites, je vais vous faire la même remarque que celle que vous avez faite à votre collègue Vlaams Belang au parlement, alors attention...

**Mme la présidente :**

Monsieur Lakhloufi, continuez s'il vous plait.

**M. Lakhloufi :**

Tout simplement, j'ai entendu une garantie jeunes mais je pense que tout simplement cette convention c'est la garantie jeunes que vous exigez, que vous demandez. C'est en approuvant cette convention-là que vous allez pérenniser les activités du club qui aujourd'hui est le club qui a apporté les garanties d'avenir et de pérennisation des activités de son équipe première et de son école des jeunes. Donc, la garantie qui est aujourd'hui exigée, à juste titre, elle est dans cette convention-là. Merci et donc je soutiendrai cette convention.

**Mme la présidente :**

Merci beaucoup.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Je ne reviendrai pas sur le passé, je me suis assez exprimé sur le sujet. Ce que je vois maintenant c'est que comme on a vu le débat à l'époque, c'était, voilà, sur une convention qui prépare et qui permet d'avoir une vision j'espère à long terme. Moi j'ai connu, je l'avais dit, en tant que joueur dans une école de formation qui était le RWDM, j'ai connu des faillites et c'est vraiment pas facile à vivre. J'espère que voilà ici, toutes les bases sont réunies enfin pour avancer et un projet pour les jeunes et un projet pour valoriser l'image de la commune. Mais ce qui est aussi important c'est qu'on ne s'arrête pas à poser l'acte de la convention, c'est aussi comme je l'avais dit dernièrement, c'était d'assurer que les infrastructures qui accueillent nos jeunes, les formateurs, qui montrent aussi une meilleure image de la commune, soient optimales et soient notamment rénovées. Donc j'insiste vraiment là-dessus pour que tant le stade Edmond Machtens qui est une véritable entité, un symbole pour la commune, qu'il puisse être pris en main tant dans ses fonctions sportives mais pourquoi pas ses fonctions économiques et qu'il puisse permettre dans son activité, qu'il puisse profiter non pas uniquement aux sportifs mais aussi aux habitants, riverains, aux commerçants. Voilà, j'espère que cette convention est un bon signal pour l'avenir, et j'en suis certain et c'est pour ça que je voterai favorablement pour ce point.

**Mme la présidente :**

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Très brièvement parce que finalement chacun refait l'histoire à sa manière et je dirais qu'en ce qui concerne les aspects judiciaires de ce dossier, on les a beaucoup agités pendant cette législature, il y a eu beaucoup de menaces mais, au contraire, la commune a toujours voulu le dialogue et a toujours plaidé pour avoir une situation équilibrée entre les clubs et ce, au bénéfice des jeunes. Malheureusement cela n'a pas été entendu parce que je dirais que l'égo de certains a pris le dessus dans ce dossier. Donc soyez bien certains qu'évidemment le futur des jeunes c'est dès le départ et ça reste toujours la priorité de la commune. Et donc véritablement donner un projet sportif aux jeunes qui souhaitent faire du football à Molenbeek, évidemment que ce sera l'objectif essentiel. Et cette convention doit justement donner cette opportunité, avoir un club qui au-delà de l'exploit sportif, en plus parvient à montrer la convivialité, je pense aussi que c'est important pour l'image de Molenbeek et qu'on doit le soutenir en ce sens.

**Mme la présidente :**

Monsieur El Khannouss voudrait répondre à certains points, je donne la parole à monsieur El Khannouss.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Merci madame la présidente, merci madame la bourgmestre pour ces précisions.

Juste en réaction de quelques, je dirais, interventions qui ont été faites par un certain conseiller concernant ce dossier effectivement qui aura marqué cette législature. Je tiens à rappeler quand-même que ce que fait la commune aujourd'hui vis-à-vis d'un occupant du stade Machtens c'est simplement faire en sorte que cette occupation se fasse dans un cadre légal et qu'elle soit je dirais faite sur base d'une convention d'occupation ce qui n'avait plus

été le cas avant l'arrivée du White Star. Et je ne vais pas revenir sur ces différentes péripéties qu'on a connues, je sais que certains ici ont une capacité extraordinaire à réécrire l'histoire, moi ce que je voudrais c'est sortir de cette polémique. Nous avons donc, comme l'a rappelé la bourgmestre, résilié les deux conventions, nous avons demandé aux deux occupants de venir se mettre autour de la table pour pouvoir répondre aux exigences de la commune et pouvoir sortir avec je dirais une répartition équitable des infrastructures mais aussi une convention qui rassure et qui défend les intérêts des deux occupants principaux. Notre priorité dans le cadre de ces contacts que nous avons avec ces deux occupants c'était évidemment de pouvoir s'assurer que les deux écoles de foot puissent être pérennisées. Mais pour pouvoir dialoguer on doit être deux et malheureusement dans le cas qui nous concerne ici, les seuls qui ont répondu 'présent', les seuls qui ont rentré les dossiers, qui ont rentré les documents comme l'a exigé la commune c'est le RWDM. Et donc à un moment donné, lorsque nous n'avons plus d'interlocuteur en face nous devons continuer dans le cadre des missions qui nous sont confiées, de gérer. Et là monsieur Van Damme, c'est le seul point sur lequel je vous rejoins, c'est que nous devons défendre au mieux l'intérêt de nos concitoyens, c'est ce que nous faisons je pense en proposant aujourd'hui cette convention qui n'est pas une convention d'exclusivité mais qui est une convention, d'ailleurs qui est quasi la même que celle qui a été proposée à l'époque au White Star, mais qui nous garantit que le club va pouvoir s'occuper des jeunes, qu'ils vont pouvoir remplir une série d'obligations et qu'en finalité, ce qui pour nous est le plus important, c'est que les structures qui sont actives pour encadrer nos jeunes puissent être pérennisées, continuent à bien fonctionner.

Alors qu'on se rassure tous, il y a des rencontres qui se font régulièrement avec les principaux responsables des quatre structures, je dis quatre parce que je rappelle qu'il y a le RWDM, qu'il y a le Foot pour Tous, qu'il y a l'Académie Jeunesse mais aussi le RWDM Girls qui représentent à peu près plus de 2.200 jeunes, filles et garçons, qui sont encadrés par nos infrastructures et que tous auront accès à nos infrastructures, sur base de ces conventions, celle-ci mais d'autres qui sont signées par Molenbeek Sport. Donc notre priorité, et j'ose espérer que c'est partagé par tout le monde ici au sein de ce conseil, c'est de pouvoir permettre à tous nos jeunes, sportives et sportifs, de pouvoir avoir un encadrement de qualité. Merci.

**Mme la présidente :**

Monsieur Majoros, vous voulez ajouter quelque chose ?

**M. l'échevin Majoros :**

Oui, en effet, comme échevin des propriétés communales, je veux dire que la convention qui vous est proposée ici, le ester en justice dont on discutera, me font dire qu'ensemble à l'intérieur du collège on est très réaliste, très exigeant et on essaie d'être très équilibré. On est très réaliste parce qu'on sait que pendant les vacances il n'y a pas conseil communal et que cela ne sera pas spécialement évident de faire appliquer ces conventions et de faire appliquer ce qui sera décidé ce soir c'est-à-dire une convention prioritaire et une seule convention avec le RWDM. Soyons très clairs, nous avons l'intention de faire appliquer la convention qui vous est proposée ce soir, ça veut dire que nous réfléchissons à tout ce qui pourrait arriver, nos serruriers, nos huissiers, nos avocats sont prêts pour faire appliquer ces conventions, nous sommes suffisamment réalistes que pour savoir que nous risquons de devoir sévir dans ce domaine puisque l'expérience que nous avons a été très claire. Nous sommes aussi réalistes pour savoir que n'importe quel mariage à un moment donné, dans n'importe quel accord, il peut y avoir une situation idyllique quand tout se passe bien et puis quand cela se passe mal et l'actualité récente, notamment l'actualité politique, nous le montre, c'est parfois plus difficile. Et donc en ça la convention qui est proposée ici est très équilibrée parce qu'elle donne des droits et des devoirs, elle nous permet de nous prémunir

de certains retournements de situation éventuels qui pourraient avoir lieu et comme c'est une convention à durée indéterminée, c'est important de pouvoir le dire, donc nous ferons en sorte avec cette convention, de rendre, et son exécution, de rendre le stade accessible pour nos équipes, pour nos jeunes et pour l'image de Molenbeek. Je vous remercie.

**Mme la présidente :**

Merci monsieur Majoros.

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Merci madame la présidente.

J'entends bien les argumentaires et c'est assez global. Moi la question que j'ai posée, parce que là on parle de serrures, de fermetures, on est prêt à considérer la convention mais encore une fois quand on évoque la serrure et les serruriers et la fermeture des portes je n'ose pas imaginer un instant que le White Star puisse continuer ses activités des jeunes qui vont s'inscrire, ils vont commencer le championnat et puis soudainement on va fermer les portes parce qu'on a gagné gain de cause. Donc c'est important de le signaler parce que vous dites très très bien qu'il y a les congés et que cela ne va pas aboutir d'ici septembre mais moi ce que je veux vraiment, mais alors ça c'est pas clair dans la convention, c'est qu'on puisse garantir dans tous les cas de figure, donner un signal fort parce qu'on parle de sport pour tous, on parle des possibilités mais encore une fois soyons clairs, ne créons pas des phénomènes de substitution pour donner un semblant de solution. On a un partenaire qui est là, RWDM, qui semble être une grosse organisation, un projet, le White Star qui est sur place, contentieux, mais la situation des jeunes n'est pas claire. Alors évidemment on a ouvert la possibilité dans la convention de donner la possibilité à tout un chacun de jouer mais ça c'est normal pour tout sport. Mais moi je parle d'un cas concret, qu'est-ce qu'on fait des jeunes du White Star qui sont 250 aujourd'hui affiliés, qui n'ont pas de club et si demain, est-ce qu'on les prend, est-ce qu'on peut cantonner quelque part dans la convention que le RWDM s'engage à prendre les affiliés aujourd'hui du White Star ? Si le cas est échéant celui-ci ne pouvait ou ne pourrait pas occuper les lieux comme jadis, c'est aussi clair que cela, comme on l'a fait auparavant. Alors, venir me parler des serrures c'est bien beau, venir me parler d'un certain nombre de choses c'est bien beau mais les parents ne l'entendent pas comme cela. C'est très facile de le dire ici, aujourd'hui la convention, on l'a dit encore, je viens de le répéter, c'est un projet qui est dimensionnel, on peut le cautionner mais encore une fois il ne concerne rien au niveau des parents et de l'inventaire des jeunes. On ouvre la possibilité de pratiquer du sport certes, alors il y a le sport pour tous mais on ne sait pas très bien comment cela va s'articuler parce que pour permettre aux jeunes de jouer il faut un matricule, alors est-ce que c'est du White Star, est-ce que c'est du RWDM ? Tout cela semble se discuter mais encore une fois, je vous le dis, les jeunes et les parents sont incertains, ils ne savent pas très bien parce qu'il y a plusieurs situations au même moment. Lorsqu'on a une affaire, vous l'avez très bien dit, vous avez envoyé comme il se doit les significations auxquelles certains n'ont pas répondu et je ne reviens pas là-dessus, moi je ne discute pas là-dessus mais en quoi est-ce que ceci peut me garantir la pérennité des jeunes aujourd'hui qui sont stationnaires, qui sont dans l'attente de, et je ne parle pas des nouveaux affiliés qui pourraient éventuellement interpeller le RWDM pour s'affilier à nouveau. Mais je parle de l'existant aujourd'hui, de l'existant, qu'est-ce qu'on fait, est-ce qu'on peut aisément concevoir que dans la convention le RWDM s'engage dans sa dimension plurielle de prendre le cas échéant, si jamais le problème se pose, qu'il prenne tous les affiliés en attente ? C'est ça le geste fort, c'est ça la solution adéquate qui s'impose. Alors monsieur l'échevin vous parlez de..., mais encore une fois il faut du pragmatisme, si on est là aujourd'hui c'est parce qu'il y a eu un manquement de pragmatisme à un certain moment donné, on ne va pas



revenir sur l'histoire. Soyons un peu pragmatiques à la veille des congés dont les parents attendent je pense, comme vous l'avez souligné, beaucoup de choses de ce sport. Merci beaucoup.

**Mme la présidente :**

Merci monsieur Achaoui.

Nous allons terminer par monsieur Ikazban, je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Non, je ne vais pas en rajouter sinon je vais polémiquer et ça va repartir.

**Mme la présidente :**

Merci.

**M. Ikazban :**

Nous voterons pour la convention avec des réserves.

**Mme la présidente :**

Nous pouvons passer au vote.

**Mme la présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*37 votants : 37 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

*Michel Eylenbosch entre en séance et reprend la présidence / treedt in zitting en heerneemt het voorzitterschap*

**6. Economie - Classes moyennes - Emploi - Projet "Tu veux test" - Approbation de la convention de partenariat avec ACTIRIS.**

**Economie - Middenstand - Werk - Project "Tu veux test" - Goedkeuring van de partnershipovereenkomst met ACTIRIS.**

---

**M. le président, Michel Eylenbosch :**

Je donne la parole à monsieur Gjanaj :

**M. Gjanaj :**

C'est une expérience qui a réussi à Forest, c'est toujours intéressant de copier, en tout cas de mettre en œuvre des projets qui ont déjà réussi ailleurs. Mais je voulais quand-même voir un petit peu, par rapport à ce projet-là, donc comment allait s'opérer la sélection et qui est l'opérateur qui porte le projet et qui a donc la sous-traitance ? Je suppose que ce sont des choses qui sont organisées, donc voir un petit peu comment ça va se mettre en place ici à Molenbeek.

**M. le président :**

Merci monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Ecoutez, je pensais qu'on allait discuter de plusieurs points en une fois par rapport aux finances et...

**M. le président :**

On est sur le point 6.

**M. Vossaert :**

Ah pardon, excusez-moi. Ce n'est pas sur ce point-là

**M. le président :**

Je donne la parole à madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Je voulais demander s'il y avait beaucoup de molenbeekoïses qui étaient impliqués dans cette expérience parce que nous savons bien au CPAS que les jeunes de 18 à 25 ans sont particulièrement difficiles au niveau des formations et que nous sommes en recherche de formations. Est-ce que cette possibilité est offerte par Forest, est-ce que nous sommes privilégiés dans ce contexte étant donné la population assez marginale que nous avons ou est-ce que bon c'est tout venant et à ce moment-là je suppose que le poids des molenbeekoïses est moindre ? J'aurais aussi voulu, comme monsieur Gjanaj, savoir comment cela s'organisait, la sélection et le déroulement de ces formations. Merci.

**M. le président :**

Merci madame Bastin.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Je voudrais savoir, puisque apparemment l'expérience a été faite à Forest, je voudrais savoir si on en a fait une évaluation. Et puis ma question rejoint celle de monsieur Gjanaj, comment on opère à la sélection, et est-ce qu'il y a eu un bon suivi des jeunes, est-ce que ces jeunes n'ont pas abandonné en cours de formation, est-ce que ces jeunes qui ont fréquenté, qui ont terminé cette formation est-ce que finalement ils ont un projet de vie qui a plus de chances d'aboutir ? Merci.

**M. le président :**

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Donc très rapidement, comme l'a rappelé mon collègue Amet Gjanaj, cette initiative avait déjà été, je dirais, portée par la mission locale de Forest et ce fut une réussite. Les évaluations ont été positives et les jeunes qui ont été suivis dans le cadre de ce projet à Forest correspondent, enfin ont le même profil que celui que nous ciblons ici à Molenbeek. Alors un petit rappel, c'est que ce projet fait partie d'un plan beaucoup plus vaste qui est élaboré dans le cadre de la maison de l'emploi, c'est le plan d'action de la maison de l'emploi. Qu'est-ce que c'est que la maison de l'emploi ? C'est une structure faitière qui coordonne toutes les actions des opérateurs de mise à l'emploi de la région bruxelloise. La Mission Locale, Molenbeek Formation, le CPAS, madame Bastin, mais aussi l'ALE. Dans ce cadre-là nous définissons les projets et celui-ci en fait partie et il a été décidé que le porteur du projet dans le cadre de cette coordination c'est l'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean mais qui coordonne ce projet-là avec la Mission Locale qui propose évidemment des profils correspondant aux critères qui sont repris d'ailleurs dans le point au conseil. Ce sont des jeunes qui fréquentent la Mission Locale de Molenbeek, qui ont entre 18 et 25 ans mais il n'est pas exclu effectivement qu'on puisse avoir des jeunes qui viennent du CPAS de Molenbeek étant donné que le CPAS de Molenbeek est partie prenante de l'élaboration du plan d'action que nous élaborons chaque année avec toute une série de projets dont celui-ci. L'évaluation, on ne pourra la faire évidemment qu'une fois que le projet sera terminé mais il est normal, on peut demander évidemment à nos collègues de Forest s'ils savent nous faire parvenir une évaluation par rapport au nombre de jeunes qui ont fréquenté je dirais qui ont participé à ce projet. Ce n'est pas évidemment impossible. Merci.

**M. le président :**

Merci monsieur l'échevin.

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
38 votants : 38 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**7. Recette communale - Comptes annuels de l'exercice 2016.  
Gemeenteontvangerij - Jaarrekeningen van het dienstjaar 2016.**

---

**M. le président :**

Nous rentrons dans les points qui concernent effectivement le budget et je propose effectivement que le débat soit joint par rapport à ça. Donc ici nous sommes au point 7 avec les recettes communales, les comptes annuels de l'exercice 2016, il y a le compte CPAS au point 8, au point 9 nous avons les vérifications de l'encaisse communale et les modifications budgétaires du point 10 et point 11, budget sécuritaire, hum budget de l'exercice 2017 pardon avec les premières modifications et ensuite les modifications au budget du point 12.

Je propose qu'on joigne tout comme ça, ça fera gagner du temps, merci. Monsieur Haouari, Echevin, va faire une introduction.

Monsieur Haouari, je vous donne la parole.

## **M. l'échevin Haouari :**

Je vais principalement parler des points qui concernent la Commune. Je laisserai le soin au président du CPAS de s'adresser sur le compte du CPAS.

Pour faire un résumé des différents points, donc le compte communal, je vais en parler, la vérification de l'encaisse correspond à la situation de la trésorerie au 31 décembre et donc, c'est lié au compte communal puisqu'il y a un volet propre à la trésorerie au niveau du compte. La modification budgétaire de clôture, c'est juste la transposition du résultat du compte dans le budget 2017, étant donné qu'on doit toujours mettre un résultat, et étant donné qu'on n'a pas de réel résultat, on met un résultat présumé et à partir du moment où il est connu, cette modification budgétaire doit intervenir et donc c'est une opération purement technique.

La modification du CPAS, je laisse le soin au président du CPAS d'en parler.

Alors, la modification budgétaire extraordinaire, modification donc qui concerne uniquement le financement de la bibliothèque francophone, j'y reviendrai s'il y a des questions.

Par rapport au compte et après la séance de lundi des sections réunies où on a pu aborder profondément et de manière assez importante les différents points techniques, je vais revenir ici avec un résumé.

J'entends qu'on se plaint que le compte du CPAS n'est pas dans BOS. Je signale qu'il est toujours consultable à la Commune.

Nous vous présentons le résultat du compte de l'exercice budgétaire 2016. Celui-ci, élément le plus important, se termine avec un boni à l'exercice propre. Le boni est de l'ordre d'un million sept cent trente-cinq mille quatre cent trente-trois euros.

Il y a deux éléments qui expliquent ce boni. Le premier élément, c'est que comme l'année 2015 eut une stricte vérification des dépenses et donc un respect strict des crédits budgétaires en matière de dépenses a été réalisé et par conséquent, il n'y a aucun dépassement en matière de dépenses dans aucune des rubriques économiques qui compose le compte de la Commune, à savoir les frais de personnel, les frais de fonctionnement, les transferts et la dette. Il y a bien sûr eu des crédits qui n'ont pas été utilisés. Ceux-ci contribuent à un boni à condition que les recettes ne soient pas trop basses. Dans ce cas-ci, pour cette année, certaines recettes effectivement comme on a pu l'expliquer ce lundi, n'étaient pas à la hauteur de crédits pour différentes raisons qui ont été expliquées, d'autres recettes étaient plus importantes que ce qui était prévu dans les crédits budgétaires de l'exercice 2016. C'est ce qui a donné un boni à l'exercice d'un million sept-cent trente-cinq mille quatre-cent trente-trois euros. Grâce à ce résultat, nous arrivons à un boni cumulé, donc au niveau des différents exercices, propres et antérieurs, de deux millions trois cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt-quatre euros. Ceci concerne les services ordinaires.

Pour ce qui est du service extraordinaire, celui-ci se présente aussi avec un boni à l'exercice propre de quarante-trois millions neuf cent cinquante-quatre mille cent cinquante et un euros. Ici, c'est plus technique, ce n'est pas vraiment un boni. Pourquoi y a-t-il un boni ? Le service extraordinaire à la base doit être en équilibre. On l'a vu dans le passé et depuis 2007, le service extraordinaire n'était plus en équilibre. Il était en mali, un mali assez important et donc il a fallu faire et on l'a expliqué à plusieurs reprises au sein de ce conseil communal, il a fallu faire une opération profonde pour pouvoir financer tous les projets qui ont été réalisés depuis 2007 et donc, cette année principalement, en 2016, les opérations

ont été faites et c'est ce qui a donné un boni à l'exercice propre. Donc, c'est pour effacer les malis des exercices antérieurs. Le résultat de l'exercice cumulé, donc du service extraordinaire est de l'ordre de deux millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent cinquante et un euros.

Pour ce qui est de la trésorerie, j'en ai cité un mot tout à l'heure, celle-ci est en nette amélioration par rapport aux années précédentes et les avances sollicitées chaque mois par la Commune sont en nette diminution. Par rapport à ce point, il convient quand même de souligner qu'actuellement, le taux débiteur sur les avances trésorerie qu'effectue la Commune est de zéro. Il n'y a aucune charge budgétaire par rapport à ces opérations d'avances sur trésorerie. Je vous remercie.

Pour ce qui est la modification budgétaire extraordinaire, cela concerne uniquement la bibliothèque francophone. C'est un changement du mode de financement. On a pu obtenir un subside dans le cas du FRBTC pour financer la bibliothèque francophone et donc un changement du mode de financement a été fait. La modification budgétaire ne concerne que ce point. Ce n'est pas une modification budgétaire profonde. Celle-ci vous sera présentée au mois de septembre ou octobre. Merci.

**M. le président :**

Merci monsieur Haouari.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

J'ai une question qui demande peut-être encore de votre côté au sein de votre service, encore du travail. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais quand on avait parlé du budget à l'époque, Monsieur l'échevin, je vous avais expliqué qu'il y avait peut-être une opportunité à saisir et qui provenait de la Région. Je sais qu'on avait échangé quelque peu sur le sujet. C'était ce fonds supplémentaire qui était globalement de 30.000.000 d'euros qui n'était pas 30.00.000 € pour la commune de Molenbeek. Il était là pour les communes de la Région et qui venait s'ajouter à la dotation générale aux communes et je vous demandais donc ce qu'il en était de cette manne financière qui pouvait être notamment utilisée tant en fonctionnement qu'à l'extraordinaire et je vous avais même fait la suggestion d'utiliser cette manne pour peut-être revoir le taux des centimes additionnels du précompte. Donc ceci est une petite mise à jour. Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

**M. le président :**

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Merci Monsieur le président, avant toutes choses, j'aimerais qu'une correction soit apportée pour éviter toute confusion. J'aimerais bien demander à Monsieur l'échevin si les comptes annuels de l'exercice en question concernent bien 2016. Pourquoi cette remarque, c'est parce qu'un peu plus loin dans la première page, on voit compte annuel 2010. J'aimerais quand même savoir si c'est compte annuel 2010 ou compte annuel 2016. C'est une lourde erreur de frappe.

### **M. le président :**

Monsieur Achaoui, faite votre interpellation complète s'il-vous-plaît et on répondra après.

### **M. Achaoui :**

Mon interpellation portera sur trois éléments bien évidemment et Monsieur l'échevin l'a évoquée, la notion de dettes d'abord et puis les dépenses personnel, en fonctionnement et la LES sont en diminution et puis la corrélation entre budget d'une part et le compte 2016 d'autre part et les interrogations à ce sujet.

Les résultats du dernier exercice enregistrent une perte de -1.200.000 € avec comme résultat total reporté à ce jour -27.000.000 au niveau des dettes. Alors, le gap est important et bien évidemment, nous sommes loin de cette ambition affichée qui prévoyait une amélioration de la situation alors que des mesures importantes de réduction de coût et autres mesures phares de la majorité qui ont été prises.

Monsieur l'échevin, je vais être très pragmatique, vous n'êtes pas sans savoir que la santé d'une entreprise ou d'une institution se mesure entre autres à la capacité de ses fonds propres, capitaux propres par rapport aux dettes de celle-ci. Bien évidemment, plus la valeur des fonds propres augmente et les dettes diminuent, plus elle dispose des capacités qui lui permettront de faire face aux exigences qui se présentent à elle. Alors, permettez-moi tout de même de m'inquiéter car si les fonds propres ont augmenté de 15.000.000 soit 6% les dettes malheureusement quant à elles ont également augmentés mais là à plus de 40.000.000 au niveau du bilan, ce qui est tout de même très interpellant.

Alors, le ratio dettes sur fonds propres donne un chiffre de 1,15, et ce chiffre doit être inférieur. Ça paraît très technique, mais c'est important. On entend parler de dettes, de fonds propres, mais c'est bien de savoir que ce sont les chiffres qui démontrent clairement la santé financière d'une entreprise et pas les paroles.

Le problème réside dans la gestion de la dette, Monsieur l'échevin. Or, à la lecture de ces différentes composantes, les augmentations sont considérables. A titre d'exemple, la dette à plus d'un an, il y a une augmentation de 34.000.000 € et au niveau des dettes à plus d'un an, soit une augmentation de 7.300.000 €. Alors la non-gestion, comme vous le savez, de la dette en tant que bon père de famille risque à termes de ne pas être en adéquation avec les prérogatives qui s'imposent.

Mon inquiétude se justifie aussi par le fait que les dettes totales représenteraient 53% du total du passif et ça, c'est important alors que le fonds propres ne représente que 46% Avouez que ce sont des notions très très importantes qui donnent une autre indication tout simplement de dire qu'on a passé une écriture et on a apporté une correction.

Deuxième point au niveau des dépenses, on nous dit qu'il y a un boni. C'est très bien, mais il faut savoir au détriment de quoi. Monsieur l'échevin l'a rappelé, les postes de dépenses comme ceux de fonctionnement et de la LES sont en diminution. C'est bien beau de réaliser un certain nombre de choses, mais j'ai toujours l'impression que c'est le personnel, c'est le personnel et les moyens de fonctionnement qui en pâtissent et qui plus est cette fois-ci, c'est la LES qui est en diminution. On y touche encore à la jeunesse et à toute une ambition sociale qui est très importante dans notre commune.

Troisième point pour ne pas être très long, c'est justement cette corrélation entre budget et le compte annuel. Un budget évidemment, c'est un exercice et on ne le répétera jamais assez, c'est un exercice périlleux, difficile et encore une fois planifier comme il se doit,

ce n'est pas facile parce qu'il y a des paramètres externes et parfois, je dirais incertains qui viennent perturber cela. Néanmoins, les écarts sont trop importants. Cela sous-entend que la maîtrise aujourd'hui et à tout point de vue, hors nuance au niveau des recettes, l'exercice se fait convenablement. Recettes, dépenses, à quelques nuances, là on est juste. Le problème se pose au niveau des dépenses. C'est là qu'on a des difficultés à maîtriser la projection et les prévisions. Pourquoi les dépenses ont un rôle important ? C'est parce qu'elles vont influencer, comme au niveau des recettes, le résultat final avec toutes les modifications budgétaires de fin d'écriture qui viennent nous dire que c'est une écriture de régularisation. Si on avait projeté correctement les dépenses et si on avait tenu compte des dépenses réelles, à savoir celles du personnel, du fonctionnement, de la LES et autres, on aurait une situation beaucoup plus fiable, transparente et qui traduit clairement la situation de notre Commune. Ici, ce n'est pas le cas. C'est pour cela que nous contestons ce compte au-delà de l'ambition qui est affichée, de dégager un résultat, mais encore une fois les manquements sont évidents et nous on s'abstiendra par rapport à cet élément important.

Pour ce concerne le CPAS je laisserai d'abord le président du CPAS s'exprimer pour avoir une cohérence dans la réponse. Merci.

**M. le président :**

Merci monsieur Achaoui.

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Ce qui est intéressant dans les comptes de 2016, c'est qu'on constate vraiment en deux ans les effets des choix d'austérité de cette majorité avec CDH et ECOLO... (partie inaudible)..., si on calcule l'ensemble, les dépenses du personnel ont diminué de 10%... (partie inaudible). J'ai demandé aux sections réunies de nous expliquer comment cela se fait qu'alors que tous les frais ont augmenté depuis 2014, 2015 qu'ici on constate dans les comptes une diminution de presque un tiers des frais scolaires. Est-ce qu'on peut m'expliquer, est-ce qu'on peut me dire le détail d'où viennent ces frais et qu'est-ce qui a diminué ? Lors des sections réunies, on nous a présenté le plan sur l'accueil temps libre, tout ce qui se passe au niveau des garderies extrascolaires, la pause de midi, toutes les belles choses mais quelque chose où on a essayé de passer au-dessus, madame Schepmans c'est encore un peu énervée parce qu'on pointe un chiffre qui fait très mal, la présence des enfants dans l'accueil extra-scolaire alors qu'avant l'augmentation du prix, avant que ce soit devenu payant, on avait des chiffres ou des pourcentages de 50%. Maintenant, les deux écoles qu'ils ont pris comme exemple, c'était autour de 10%.

Moi je voudrais savoir si entre autres la baisse des fréquentations des élèves dans l'accueil extra-scolaire à cause de l'augmentation des prix est une des raisons des frais scolaires qui ont diminués. Est-ce qu'une des raisons de diminution des frais scolaires, c'est que les bus scolaires ne fonctionnent plus ? Je vois que bientôt on va devoir louer un bus scolaire. Est-ce que c'est parce qu'il y a moins de transports, moins de déplacements scolaires, moins de sorties, moins de sorties à la piscine ? Ça, ça m'interpelle. Alors que la population molenbeekoise au niveau des écoles augmente et que tous les frais augmentent, là, il y a une diminution. Là-dessus je voudrais avoir des explications.

Je voudrais encore avoir une explication au niveau du CPAS. Je constate que dans BOS, il n'y a pas les comptes du CPAS. J'aimerais bien savoir les 2.000.000 € d'extra d'investissement dans le CPAS, on va l'investir dans quoi et j'aimerais savoir et ensuite j'aimerais bien savoir en combien est le décalage entre les comptes du CPAS et le budget du CPAS spécifiquement au niveau des charges RIS et combien on est à côté de la plaque.

**M. le président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Merci monsieur le président, beaucoup de choses ont été dites et je m'inscris dans ces remarques. J'ai aussi quelques questions. J'ai vu qu'il y avait de nombreux placements dans le Holding Dexia, à peu près 11.000.000 €. J'aimerais une explication. Est-ce que ça rapporte ? On est toujours dans ce Holding Dexia alors qu'on a connu des péripéties avant. Je ne vais pas rappeler tout ce qu'on a connu et la faillite bancaire etc. Moi, j'aimerais bien une explication.

Par rapport au personnel, quand on regarde le personnel communal, la dépense a diminué entre 2015 et 2016 d'environ 1.000.000 € et ça s'inscrit dans une tendance depuis déjà 2014 où on a une diminution de près de 10.000.000 € et pour la dépense en ce qui concerne le personnel je lis qu'il y a moins 20 statutaires, moins 20 contractuels et ce n'est pas compensé par les ACS. J'aimerais des explications. Est-ce qu'il a des licenciements ou est-ce que ce sont des départs ?

Monsieur Achaoui l'a rappelé par rapport à la dette, en 2016, on a eu une forte augmentation de la dette de plus de 42.000.000 €, je l'ai noté en chiffres arrondis y compris dans l'emprunt d'assainissement de 13.400.000 €, pour arriver à un total de la dette extraordinaire qui est de l'ordre de 277.000.000 € la dette à court terme à moins d'un an et additionner la dette à long terme. C'est énorme. Quand on regarde les fonds propres, on a 240.000.000€, c'est énorme. C'est plus de 100%, 115% quasiment. Ce sont des chiffres énormes. Qu'est-ce qui explique l'évolution brutale de cette dette au cours de l'année 2016 ? Est-ce le fait d'être passé via le plan d'assainissement selon le parapluie de la Tutelle qui favorise l'évolution de cette dette ou est-ce que c'est une politique encouragée par les autorités supérieures ? Quand on connaît les décisions au niveau européen, on pousse les autorités régionales et locales à s'endetter. Je vous rappelle qu'on est dans une commune où les citoyens ont des revenus moyennement faibles. Beaucoup émergent du CPAS, d'autres sont au chômage et les citoyens de notre communes ont une vie qui est très difficile. La réalité, c'est cette difficulté qu'ils ont à vivre. Les loyers qui ont augmenté à cause de l'augmentation du précompte immobilier. Pour ma part, je ne comprends pas vers quoi on va. Qu'est-ce qui explique cette brutalité d'augmentation de la dette alors qu'on a une augmentation aussi du précompte immobilier des recettes et au précompte immobilier des recettes liés à l'IPP, 2.000.000 € en plus en 2016, de nombreuses nouvelles taxes, les taxes de stationnements, la vignette qui est devenue payante depuis quelques temps alors qu'on nous avait toujours promis la gratuité, les sanctions administratives etc., et donc le citoyen s'y perd et il a du mal à vivre tout ça. On est loin, au niveau communal, à comprendre cette réalité. Le message venu d'en haut qui pousse à l'endettement et puis en dessous nos citoyens qui souffrent de nombreuses difficultés avec ce que l'on vient d'entendre. Donc j'ai envie d'entendre une explication cohérente à ce sujet, merci.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.



**M. Gjanaj :**

Merci Monsieur le président, par rapport au tableau récapitulatif concernant les comptes budgétaires de 2016, j'ai constaté qu'au niveau des exercices antérieurs, il y avait un montant de 9.000.000 € au niveau des déficits accumulés. Or, dans ce qui nous a été fourni maintenant, ce même déficit est passé à plus de 12.000.000 €, 12.984.000 €, alors que vous avez présenté le compte assez tard dans l'année et que normalement on avait déjà le résultat du compte 2015. Je ne comprends pas comment on arrive à une augmentation au niveau de ce déficit cumulé des exercices antérieurs alors que normalement, on devrait l'avoir comme le budget initial.

Je voulais aussi vous demander, poser la question de savoir en fait parce que dans le budget initial, vous n'aviez pas prévu de prélèvement, alors qu'ici, vous avez un prélèvement de plus de 14.000.000 €. Je voulais savoir donc, c'est sûrement en concertation avec la Région puisqu'on est sous plan d'assainissement, mais qu'est-ce qui justifie le fait d'avoir fait ce prélèvement ? Est-ce que c'est pour justement effacer les autres, les exercices, les déficits précédents, mais en même temps vous ne l'aviez pas prévu au début de l'année lorsque vous avez présenté votre budget. Merci.

**M. le président :**

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur l'échevin Haouari.

**M. l'échevin Haouari :**

Je vais essayer de répondre rapidement à toutes les interventions.

De manière générale, il y a énormément de questions qui ont été posées aujourd'hui pour lesquelles on a apporté des réponses lundi. Je sais que lundi était une journée particulière et donc...

Monsieur Vossaert, on a indiqué le montant qui était de 2.800.000 € et quelques mille pour 2016, alors qu'initialement on ventait d'un montant 1.200.000€.

Par rapport à la dotation générale, je ne vais pas vous apprendre ce qu'a fait la Commune de Woluwe-Saint-Lambert et avec ce qui s'est passé lundi, on n'a pas la réponse. Effectivement pour Molenbeek, il y avait un montant important.

L'universalité du budget fait qu'on ne peut pas affecter une recette à une dépense, c'est dans un cadre tout à fait général, dans un cadre budgétaire, mais on attend de voir le retour du Conseil d'Etat d'abord.

Le fonds est de 30.000.000 €, mais c'est déjà inclus et ça vient compenser, couvrir d'autres dépenses.

Par rapport à la dette, Monsieur Achaoui, vous avez fait une analyse très intéressante avec des ratios très intéressants, des chiffres tout à fait corrects. Cela dit, comme je l'ai dit à Monsieur Vossaert, lundi on a pu apporter quelques réponses à vos questions.

Par rapport à la dette et je vais en même temps répondre à monsieur Ait Jeddig. Monsieur Ait Jeddig, je vais essayer de décortiquer votre intervention parce qu'autant que chez les trois intervenants, les questions sont claires, chez vous, vous posez une question, vous donnez dix réponses, vous revenez là-dessus et donc je vais essayer de décortiquer.

Vous dites que le citoyen s'y perd et je pense surtout que c'est vous qui êtes perdu, avec tout le respect que je vous dois.

Au niveau de la dette, il faut rappeler que la dette a fortement augmenté en 2016. Il y a deux éléments importants, l'intervention de la Région donc celle que vous avez citée, celle que vous avez aussi citée Monsieur Ait Jeddig de 13.000.000 €, sont mécaniquement considérées comme étant une dette, une dette non remboursable. Ils viennent augmenter la dette, mais ce n'est pas réellement une dette. Est-ce que vous me suivez Monsieur Achaoui ? Donc par rapport à ce montant-là, ce n'est pas une dette.

**M. Achaoui :**

Hors micro (inaudible)

**M. le président :**

Pas d'aparté s'il-vous-plaît.

**M. l'échevin Haouari :**

Ça, c'est le mécanisme Monsieur. Si vous avez un problème, allez revoir l'ordonnance, mais ce n'est pas ici qu'on va régler le problème. C'est toute l'ordonnance qu'il faut revoir. L'ordonnance, se fait au niveau régional et ce n'est pas au niveau communal qu'on va débattre de ça. L'ordonnance a été faite comme telle et les techniciens la comprennent très bien. Je peux vous expliquer. Je vous dis, c'est une dette non remboursable. On est obligé de l'inscrire comme toutes les autres communes en région bruxelloise, comme d'ailleurs tous les financements des écoles en région bruxelloise et en région wallonne, ce fonds c'est aussi des dettes non remboursables. Ça veut dire que vous êtes obligés de l'inscrire dans votre dette, mais aussi inscrire les amortissements et les intérêts, mais au final vous ne payez pas ces amortissements et ces intérêts. Donc c'est une non-dépense. Le mécanisme a été fait comme, ça ce n'est pas moi qui l'ai inventé. C'est un jeu d'écriture. Par contre, au niveau du bilan, il vient gonfler la dette. Il y a l'autre élément fondamental, c'est que comme on l'a dit à plusieurs reprises, j'y ai fait référence tout à l'heure, nous avons financé les investissements du passé qui ont été faits sur la trésorerie directe, nous avons contracté un emprunt de 15.000.000 € + 24.000.000 €, ça fait 39.000.000 € pour financer tout cela, pour financer tous les investissements. Donc j'ai parlé du résultat du budget extraordinaire qui était en mali très important les années précédentes et comme vous le voyez pour 2016, il est en boni.

Vous avez aussi cité les prévisions Monsieur Achaoui. Les prévisions de personnel, elles se font sur base de douze mois. Vous le savez très bien, il y a le personnel qui tombe en maladie. Après une certaine période, le contractuel tombe à du 60% y compris pour le statutaire après une certaine période tombe aussi à 60% et alors il y a 15 à 20% du personnel qui demande un congé ou une interruption de carrière tout cela fait moins de dépenses à faire. Malheureusement on ne sait pas le prévoir dans le courant de l'année. On doit prévoir la dépense à 100%.

Monsieur De Block, vous avez parlé des dépenses de personnel. Vous comparez, vous parlez de diminution. Est-ce que vous avez tenu compte et on l'a rappelé ici à plusieurs reprises que deux structures étaient prises en charge dans le budget communal ou dans le compte communal qui ne sont plus prises en charge dans ce compte ? Il s'agit de tous les agents qui étaient affectés au stationnement et de tout le personnel qui est passé à Molenketjes, les crèches néerlandophones.

Je pense avoir répondu à tout le monde, ah non, j'ai oublié Monsieur Gjanaj. Monsieur Gjanaj, je vais dire la même chose que j'ai dit aux autres, lundi on a répondu à une partie des questions. Par rapport à la première question, par rapport au cumulé, je ne vais pas vous répondre aujourd'hui. Je n'ai pas les éléments pour vous répondre. Par rapport à la deuxième question, les prélèvements, effectivement une modification budgétaire, un fonds prélèvements a été créé. La raison de la création de ce prélèvement, c'est quoi, ce sont les contrats de quartiers. Dans le passé, l'enveloppe des contrats de quartiers, c'est une enveloppe pluriannuelle qui est donnée en une seule fois. Donc, telle année Molenbeek bénéficie d'un contrat de quartier de 15.000.000 € alors Molenbeek doit inscrire 15.000.000 € en recettes. Le problème, c'est que les dépenses se font sur 4 à 5 ans. Ce qui s'est fait dans le passé, c'est qu'on prenait la recette, les dépenses venaient au fur et à mesure et on ne savait plus ce qu'on avait financé avec quoi. On était totalement perdu. Pour éviter cela, maintenant on a un fonds de réserve qui est créé par contrat de quartier en réserve. A chaque fois qu'il y a une dépense en lien avec ce contrat de quartier, il y a un prélèvement qui est fait sur ce fonds de réserve pour financer la dépense qui a été faite dans le cadre de ce contrat de quartier. Voilà la raison de la création de ce prélèvement et effectivement, vous avez bien vu, il y a bien un fonds prélèvement qui a été créé. Je vous remercie.

**M. le président :**

Merci monsieur l'échevin Haouari.

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Pour répondre à monsieur De Block, dans la suite de la section réunie qui s'est tenue lundi, on a parlé notamment de l'accueil extra-scolaire. Je voudrais quand même préciser qu'on ne peut pas comptabiliser la participation des enfants telle qu'elle se faisait il y a quelques années avant que les garderies demandent une participation aux parents à maintenant. Comme je l'ai précisé lors de la réunion, par le passé, comme il n'y avait pas de participation, la présence des enfants se faisait un petit peu à la carte en fonction des disponibilités parce que la commune avait aussi les possibilités d'avoir des animateurs en nombre important et aujourd'hui le budget est beaucoup plus serré par rapport au passé et donc dire qu'avant il y avait 50% et aujourd'hui il y a 10%, ce sont des chiffres qu'on ne peut pas suivre.

Je voudrais également, et là c'est peut-être une approche différente que nous avons monsieur De Block, je pense que des jeunes enfants qui sont repris ou que les parents ou la famille viennent chercher quand ils ont déjà passé toute une journée à l'école, et bien je pense que ça peut aussi être intéressant pour ces enfants d'avoir des activités familiales plutôt que de les laisser nécessairement à la garderie. Je pense que cet aspect-là doit être également pris en considération et je voudrais vous préciser quand même que la participation qui est demandée aux parents, elle représente 10% du coût pris en charge par la commune. Donc 90% du budget de fonctionnement par rapport aux garderies scolaires est pris en charge sur fonds propres par la Commune. Je pense que la Commune a fait les efforts nécessaires pour pouvoir encadrer et surtout bien encadrer les enfants.

En ce qui concerne le troisième bus, même si le point sera abordé plus tard, il y a actuellement deux bus en fonctionnement pour les écoles communales et donc, nous avons un marché pour l'année scolaire prochaine qui mettra à disposition des écoles un troisième bus selon les nécessités et donc je pense que c'est un plus d'avoir un bus supplémentaire qui permettra justement de donner une offre plus complète aux écoles. Je rappelle que pour des excursions extra-scolaires, il y a des budgets qui sont prévus. Il y a des budgets qui sont

prévus dans le cadre du soutien à la discrimination positive pour les écoles et il y a également une demande de participation qui peut être demandée aux parents.

Je dirais que l'organisation telle qu'elle se fait aujourd'hui, tant pour l'extra-scolaire, que pour les bus à partir de septembre, et ben se fera au bénéfice des enfants de toutes nos écoles communales.

**M. le président :**

Merci madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Je voudrais apporter quelques précisions par rapport à la réponse de monsieur l'échevin par rapport à la dette bien évidemment. Les 13.000.000 € qu'il a évoqués de la part de la Région, il n'y a pas de remboursement de toute évidence, mais au niveau du bilan, ça a un impact en amortissements. La situation bilantaire d'une institution, c'est quand même je dirais le carnet médical de la société. Donc, quand on me dit que cela n'impacte pas, c'est un peu aller trop vite en besogne parce que d'une manière ou d'une autre, ce sont des éléments qui importent ou alors on la considère comme de la subvention. L'ordonnance, elle stipule autrement donc là, c'est la situation telle qu'elle est, mais dire qu'elle n'impacte pas au niveau des résultats, c'est un raccourci.

Au niveau du personnel, l'écart, il est là. Vous avez évoqué le prorata d'une année, mais l'écart est quand même d'un million et demi et donc, si c'est uniquement parce qu'au prorata de X on n'a pas su correctement parce qu'on n'a pas toute l'année complète, et bien il y a lieu à un certain moment donné, puisqu'on le constate, des remplacements ou des possibilités de mettre en emploi des personnes pour longue durée, or nous ne le constatons plus justement, pas pour réguler justement pour maintenir une notion du personnel en terme de dépense constante, mais pas en diminution parce que chaque année on constate cette diminution. Elle n'est pas uniquement parce que la prévision, la projection, n'est pas complète, n'est pas cohérente. Il y a autre chose qui rentre en ligne de compte. Merci.

**M. le président :**

Merci monsieur Achaoui.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Pour répondre à monsieur Haouari, effectivement le citoyen est embrouillé parce qu'il paye plus de taxes et il ne sait pas, il n'a pas le retour et la Commune continue à s'endetter de façon assez forte, même si on retire les 13.000.000 € de 277.000.000 €, ça reste quand même énorme. Donc voilà, le citoyen effectivement est embrouillé. Il ne comprend pas. Vous êtes dans votre bulle et vous ne supportez pas, vous n'acceptez pas les contestations de quelqu'un qui est à l'extérieur de la bulle.

Ensuite, vous n'avez pas répondu à la question du personnel. Les 40 employés, 20 statutaires et 20 contractuels au cours de 2016, à quoi est due cette perte d'emploi ?

Vous n'expliquez pas non plus les placements. C'est une question claire je suppose. Les placements de 11.000.000 € dans le holding communal Dexia. J'aimerais quand même bien que vous répondiez à ces questions. Merci.

**M. le président :**

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je vois que madame la bourgmestre a réellement un problème avec les faits, c'est un réel problème, les faits ils sont là. Avant, il y avait un registre, il y avait un règlement ou les gens qui faisaient l'accueil devaient noter qui était présent ou non. Je pense que c'est même une consigne de l'ONE de tenir un registre. On ne comptait pas les personnes inscrites par mois ou par année, on comptait les personnes présentes. Si maintenant vous voulez diminuer ce constat dramatique qu'on passe de 50% à 10% voilà les chiffres sont là, et ce sont les chiffres de votre administration. Je constate aussi que malgré ma question en section réunie, on ne me répond toujours pas d'où vient cette diminution.

Dernière remarque, le troisième bus, ce bus qui n'était pas nécessaire il y a quelques mois quand on annonçait que ..., maintenant je vois qu'il est nécessaire au point qu'on doit le louer. C'est un plus évidemment, mais au moment où on a critiqué l'abandon, la vente de ces bus, l'explication était qu'on n'en avait pas besoin parce que c'était beaucoup mieux de faire marcher les enfants et de découvrir les transports en commun. Ça, c'était le discours de madame la bourgmestre. Je constate que maintenant, on voit que ce bus était nécessaires et je pense que l'opposition avait raison de revendiquer qu'on n'abandonne pas ces bus.

**M. le président :**

Merci monsieur De Block.

Je vais maintenant donner la parole à monsieur Vandenhove, président du CPAS, pour le compte du CPAS.

**M. Vandenhove, président du CPAS :**

Je ne vais pas être très long. Je vais faire une petite analyse courte du compte. Au niveau technique, je suis assisté par le receveur et le directeur des finances du CPAS qui pourront répondre aux questions techniques. Je vais un peu rester fidèle à moi-même, je pense que vous en avez l'habitude maintenant.

Après avoir reçu les différents avis positifs requis, le compte budgétaire de l'exercice 2016 du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean qui est soumis ce soir au vote du conseil communal présente un résultat final positif de 75.044,61 €, ce qui représente six millièmes de pourcents de notre chiffre d'affaires. Ce résultat positif qui est une bonne nouvelle malgré tout vient confirmer la pertinence des mesures prises et des engagements contractualisés dans le cadre du plan d'accompagnement financier. Le résultat, c'est que la dotation communale du budget 2017 sera diminuée d'un montant équivalent.

Avec un taux de réalisation du budget de 2016 de plus de 96%, il y a lieu de considérer que des objectifs budgétaires ont été atteints, et j'insiste là-dessus, sans modification de la politique sociale du CPAS, mais j'insiste également là-dessus, avec un personnel insuffisant au niveau social et administratif et trop peu de moyens de

fonctionnement. Je l'ai déjà dit et je le répète, c'est une réalité dans le compte. Certes des soldes de crédits subsistent et leurs origines sont multiples. Ils permettent de compenser un manque de recettes mais également les irrécouvrables que le CPAS, de par sa mission sociale, ne peut éviter.

Dans ce contexte, il y a eu toutefois lieu de demeurer attentifs à l'évolution des titulaires de revenus d'intégration. On a eu 28% d'augmentation dans les titulaires sur les trois dernières années et un impact de cette évolution sur la charge de travail de l'ensemble du personnel qui depuis 2015 subit les effets du plan d'accompagnement financier. Cette surcharge de travail supportée par le personnel engendre, et particulièrement cette année, une instabilité sociale. Donc l'activité syndicale a été très active au niveau du CPAS et la souffrance du personnel m'a été à maintes reprises relayée lors de l'ensemble de mes rencontres avec les équipes du CPAS. Je fais le tour du CPAS pour l'instant, j'écoute et on me relaye des grosses difficultés que je tiens à signaler.

Le CPAS se doit bien entendu de collaborer aux efforts financiers demandés, mais une analyse plus approfondie des résultats du compte 2016 met en évidence une distorsion de plus en plus flagrante entre l'évolution des dépenses du personnel qui n'évolue pas et celles des dépenses d'aide sociale qui elles évoluent de manière significative.

Un service de qualité à la population doit se concevoir dans le cadre d'une adéquation entre les dépenses de personnel et les dépenses de redistribution. C'est pourquoi je proposerai, dans le cadre d'une gestion proactive, des soldes inutilisés dans le cadre de l'avant-projet 2018, un plan d'engagement afin de répondre aux différentes situations pénibles rencontrées aujourd'hui au CPAS et par rapport à toutes les nouvelles missions nombreuses et variées qu'on nous demande chaque année.

C'est ce que je tenais à dire au niveau du compte du CPAS.

Par rapport à la modification budgétaire, donc les 2.000.000 d'investissement, c'est l'acquisition d'un bâtiment supplémentaire. Donc dans le cadre du redéploiement du CPAS, il est absolument indispensable, parce qu'on est arrivé au bout du bout des locaux et on n'a plus de place pour mettre un fonctionnaire supplémentaire, il est devenu, pour la qualité du bien-être au travail et pour la qualité du service à la population, il était nécessaire que le CPAS puisse acquérir un bâtiment, ce que la commune nous a autorisé à faire. Ce bâtiment sera situé à la chaussée de Gand pour un montant 1.500.000€ + 500.000€ d'investissement de rénovation.

La distorsion entre le RIS au budget et le RIS au compte, c'est un phénomène qui est lié au plan d'assainissement. Au moment de l'élaboration du budget, on nous impose un certain nombre de dossiers RIS qui étaient au nombre de 5.000 pour le budget 2016. La réalité sur le terrain, c'est qu'on a dépassé largement les 5.000 et on est maintenant par exemple à 5.400 dossiers RIS. Donc il y a d'office une différence entre budget et compte qui est lié à la situation réelle et à la manière dont on nous impose de faire le budget.

**M. le président :**

Merci monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Mesdames, Messieurs, lors de l'élaboration du budget 2016, j'avais clairement tiré la sonnette d'alarme en précisant que faute de moyens supplémentaires et conséquents, notre

CPAS rencontrerait des difficultés à répondre correctement aux nombreuses demandes et défis. Faute de moyens supplémentaires effectivement, le CPAS ne pourra pas, ne pourra plus remplir ses missions correctement et relever les défis et enjeux actuels dans notre commune. Bien évidemment, j'ai bien entendu notre président et le président du CPAS, mais vous allez voir que la situation est tout autre.

Force est de constater que la situation financière de 2016 confirme malheureusement ce constat. Malgré un budget et une dotation communale en augmentation par rapport à 2015 les moyens mis à disposition restent bien insuffisant et l'utilisation de ceux-ci sont mal répartis et utilisés avec comme fil conducteur obligation d'assigner. Outre les autres postes qui sont directement impactés par ce manque de moyens flagrants et alors il y a un certain nombre de postes je les citerai, l'évolution du nombre des bénéficiaires différent sur l'année passant de 1486 à 1464, ce sont des chiffres qui figurent pleinement dans le rapport annuel, l'aide financière et action préventive en diminution par rapport à 2015, les montants utilisés par le service médiation de dettes et le service général social passant de 253.000 à 24.000 en 2016, c'est une diminution. Au niveau du relais et logement d'urgence le nombre de résidants hébergés est en net recul passant de 187 à 140 en 2016. L'aide à domicile diminue également passant de 225 à 197. Le service courses passe de 324 à 267, que les heures prestées par les aides diminuent sérieusement passant de 27.000 à 25.000, que le service des transports de personnes diminue, les repas à domicile aussi. Au niveau de la cellule emploi département de l'insertion professionnelle socio professionnelle on note une diminution au courant de l'année 2016 passant de 130 à 37, la cellule alphabétisation français, langues étrangères est tout simplement enterrée, aucun chiffre disponible. Les investissements qui sont reportés sur 2017. Voilà un certain nombre d'éléments qui aujourd'hui se traduisent au niveau du compte 2016.

Ce soir ce qui m'inquiète le plus c'est la situation de dépenses du personnel et les dépenses du fonctionnement et je suis très heureux d'entendre monsieur le président s'exprimer à ce sujet.

Alors, comme vous le savez la population de Molenbeek a fortement augmenté. Il y a lieu de comparer ce qui est comparable, une situation par rapport à une autre et les problèmes socio-économiques sont conséquents et vous le savez très bien.

Le nombre de demandes et de dossiers enregistrés sont en nette augmentation et là je suis tout à fait d'accord et les chiffres de 2016 le confirment. Un simple exemple, le nombre de rendez-vous pris à l'accueil au guichet ou par téléphone passe de 19.000 à 21.500 et le respect des rendez-vous est de 74% ça veut dire que les gens viennent et qu'ils respectent le rendez-vous. Le service contentieux a enregistré une augmentation conséquente en termes de dossier par rapport à 2015. On passerait de 2.900 à 3.440. Ca traduit quoi ? Ca traduit qu'il y a des problèmes additionnels de gestion, de suivi, de charges supplémentaires. Les dossiers des relevés des plaintes, un élément hyper important, suivi ou classé sans suite interpellent également et est en nette augmentation comparé à 2016. Comparé à 2012 le total des plaintes était de 183 et il est de 397 sur base des documents que j'ai lus. Tout ceci signifie quoi ? Tout ceci signifie que pour faire face à tout cela il ne faut pas diminuer les traitements ou les charges du personnel, il faut au contraire les augmenter pour faire face à tout cela.

Hors, la politique actuellement en place qui constitue à réduire les frais du personnel et les frais de fonctionnement est tout simplement inacceptable et dangereuse.

La charge de travail des AS est de plus en plus considérable et crée un mécontentement, monsieur le président l'a souligné, avec comme conséquence le risque d'une saturation. Ça se joue aussi sur la qualité du rapport. Nous sommes dans le comité et

on constate effectivement que les rapports ne sont plus aussi bien détaillés voir mal compris et mal orientés.

Le chiffre qui doit également nous interpeller est celui du nombre d'accidents de travaux qui a presque doublé passant de 25 en 2015 à 40 en 2016. Vous allez me dire que ça peut arriver à tout le monde, mais c'est un fait.

Les dépenses de fonctionnements ont également diminué de 7%, ce qui est non négligeable. Certains me diront qu'il y a tout de même des choses qui ont été réalisées et monsieur le président l'a également souligné, mais tout est une question de proportion.

Comparé à 2015, l'année 2016 fut sur le plan socio-économique plus compliquée. Or, excepté un ou deux postes, je ne note aucune amélioration significative puisque à budget comparé 2015-2016, compte 2016-2015, il y a certes quelques augmentations, mais d'une façon générale, on est constant puisque monsieur le président le dit, tout le volet social a été maintenu. Mais il doit rappeler que la situation en 2016 en termes de démographie est totalement différente et donc est totalement relative.

On nous parle d'un léger boni pour 2016. C'est pour se donner bonne conscience en fait et montrer qu'on respecte le plan d'assainissement imposé par la Commune et la Région qui elle-même est sous tutelle et là, je parle de la Commune.

Je comprends la difficulté, mais votre responsabilité, monsieur le président, en tant que président du CPAS, est engagée et le personnel mérite une toute autre considération. Il ne suffit pas de le clamer, de le revendiquer, il faut agir.

Pour ces éléments-là, notre formation politique s'abstiendra.

Merci monsieur le président.

**M. le président :**

Merci monsieur Achaoui.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Pour ce qui concerne le point 8, on demande d'approuver la délibération du conseil du CPAS et on n'a pas de documents dans BOS. Je n'ai pas les mêmes éléments que monsieur Achaoui. Monsieur Achaoui est conseiller au conseil du CPAS. Il a pu largement intervenir, mais moi je n'ai pas ces éléments-là. A part le résultat comptable que vous nous donnez dans les notes explicatives, mais on n'a pas les détails et donc je ne sais pas discuter sur ce point et donc je m'abstiens sur ce point.

Par rapport à la modification budgétaire, ma question était effectivement à quoi vont servir les 2.000.000 € d'investissement et donc vous nous l'avez expliqué, il s'agit d'investir dans l'acquisition d'un bâtiment administratif. Ma question est, est-ce que ça permettra d'améliorer la mission du CPAS ? Est-ce que ça permettra d'augmenter la vitesse de traitement de dossiers ou est-ce que ce sera simplement un bâtiment pour caser les fonctionnaires ? Merci.

**M. le président :**

Merci monsieur Ait Jeddig.



Je donne la parole à monsieur Vandenhove.

**M. Vandenhove, président du CPAS. :**

Par rapport au bâtiment, on n'achète pas un bâtiment pour le plaisir d'acheter un bâtiment. Caser des fonctionnaires, ça permet de travailler convenablement. Je crois que c'est la première des choses, le bien-être au travail et faire en sorte que les gens sont dans de bonnes conditions de travail fait en sorte que le travail est mieux réalisé et que la qualité du travail par rapport au citoyen est mieux rencontrée. C'est l'objectif non seulement par l'acquisition de ce bâtiment, mais par toute la politique de gestion des bâtiments du CPAS qui va être présentée la semaine prochaine au personnel parce qu'il y a beaucoup de choses qui vont changer à partir du mois de juillet de cette année-ci. On va enfin concrétiser tous nos projets.

Par rapport aux services, je confirme que des services ont beaucoup moins bien fonctionné cette année, mais ce n'est pas uniquement pour une question budgétaire. Je parlais du problème du mécontentement social dans le CPAS qui s'est exprimé de manière virulente. Je pense que c'est là aussi la conséquence de problèmes qui sont liés aux conditions de travail et à la charge de travail des gens, mais les services qui ont moins bien fonctionnés sont les services en crise et sur lesquels nous sommes en train d'investir de manière importante, c'est l'ISP et tout ce qui concerne les aides à domicile, la politique du troisième âge non résidentiel. Ce sont deux services qui sont en grosses difficultés pour l'instant et le CPAS est en train d'investir en termes de contact, de redéfinition de projet. Il y a des groupes de travail en cours depuis plusieurs mois. Il y a des contacts réguliers avec les syndicats et je crois qu'on arrive petit à petit à des résultats.

L'alphabetisation, elle continue. Il n'y a pas eu de suppression du service. C'était une priorité personnelle. Quand on demande aux gens de s'investir, je crois qu'ils doivent maîtriser une des deux langues nationales. Nous proposons des cours et ils continuent à se faire.

Les accidents de travail concernent surtout les articles 60. Je crois qu'il y a aussi une augmentation du nombre d'articles 60 et donc peut-être une augmentation liée aux risques pris par le type d'articles 60. Il faut savoir que les articles 60 sont principalement des articles 60 de type ouvrier dans des fonctions qui sont des fonctions plus à risque. La question nous interpelle et nous sommes aussi en train de réfléchir à une politique de gestion des articles 60 et c'est principalement en dehors du CPAS que les problèmes se posent. Ce sont des partenaires extérieurs et nous sommes en train de mettre au point une politique de contact avec ces partenaires extérieurs pour vérifier si les conditions du bien-être au travail sont bien présentes et analyser le pourquoi de ces accidents de travail parce qu'effectivement, ils ne peuvent pas se produire.

Le nombre de plaintes, c'est effectivement le reflet de la réalité sociale. Je crois que les problèmes ne diminuent pas à Molenbeek, les problèmes augmentent et donc les besoins augmentent. Le CPAS a les moyens qu'il a mais le reflet du nombre de plaintes est aussi le reflet de la qualité de notre service ombuds qui les enregistre et qui les gère.

Par rapport au nombre de plaintes reçues, il faut voir aussi le nombre de plaintes traitées et là, je crois que le pourcentage de plaintes traitées est quasiment résolu. Je crois que c'est aussi le reflet de quelque chose en bonne santé. Les gens peuvent porter plainte contre le CPAS. Le CPAS répond et trouve des solutions.

Le contentieux, nous sommes obligés, sous réserve de non remboursement, nous sommes forcés de poursuivre et donc notre service contentieux doit travailler et il y a plus de travail. Ce n'est pas pour ça qu'on récupère beaucoup plus parce qu'il faut savoir que

demander le remboursement d'un indu chez des gens qui sont insolvable est quelque chose d'extrêmement compliqué. Donc, le service agit, mais ce n'est pas nécessairement pour ça que le résultat financier est très important et je ne crois pas que c'est nécessairement l'objectif d'un CPAS de poursuivre jusqu'au bout des personnes qui sont en situation d'insolvabilité. Ça c'est mon opinion personnelle.

Au niveau de la médiation de dette, je ne sais pas pourquoi, ça c'est une question technique, monsieur Bex va y répondre.

Alors, bonne conscience, je ne sais plus qui, je ne me rappelle plus qui ...

**M. le président :**

Il y a que monsieur Achaoui et monsieur Ait Jeddig et à mon avis, c'est monsieur Achaoui qui a dit que ça vous donnait bonne conscience de faire un petit bénéfice.

**M. Vandenhove, président du CPAS. :**

Ben alors il faut quoi ? Il faut rencontrer du déficit pour montrer qu'on gère bien ? Je ne sais pas. Moi je n'ai absolument pas aucune bonne conscience et j'ai expliqué en quoi le contexte de 74.000,00 € de bénéfice ne nous rend pas nécessairement extrêmement heureux. Mais je n'ai absolument aucun problème de conscience par rapport à ça et je ne me sens pas du tout dans une situation de pouvoir montrer que j'ai voulu obtenir un bénéfice. La réalité de la bonne gestion par les fonctionnaires, mais donc j'ai aussi expliqué par quel contexte on est arrivé à ce résultat. Je suis absolument bien droit dans mes bottes et je n'ai aucun problème de conscience en quoi que ce soit.

**M. le président :**

Merci monsieur Vandenhove.

**M. Vandenhove, président du CPAS. :**

Monsieur Bex va répondre à la question technique.

**M. Bex :**

Par contre, le CPAS, en accord avec la Commune, a maintenu les deux équivalents temps-pleins en service. Donc, en matière de dépense de personnel, le service de médiation de dette n'a pas perdu d'équivalent temps-plein.

**M. le président :**

Merci monsieur Bex.

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Tout simplement pour dire que je suis heureux d'entendre que le président a bonne conscience et j'en déduis, monsieur le président, que toute la problématique que vous avez énumérée, quand on dégage un bénéfice, ne fusse que 75.000 €, il y a un souci déontologique, parce que les exigences et les demandes sont nombreuses. Si on voulait répondre comme il se doit à toutes les demandes, on ne dégagerait jamais de bénéfice. La composante du CPAS sur le plan financier aujourd'hui, elle est telle qu'aujourd'hui, il y a des

postes qui sont maintenus, d'autres qui sont diminués, et l'exigence du plan d'assainissement, et ça ce n'est pas de votre faute, et là je tiens à remercier tous les collègues qui participent et surtout l'administration parce qu'ils ont un double enjeu, parce que à la fois maintenir une gestion saine avec des obstacles , ce n'est pas simple. Mais le problème de conscience, ce n'est pas vous par rapport à ça, il faut avoir quelque chose de beaucoup plus nuancé en disant qu'on dégage un bénéfice alors qu'en amont on expose toute une problématique qui est quand-même assez interpellante et exponentielle. C'est une question de philosophie, probablement, pour certains.

**M. le président :**

Merci monsieur Achaoui.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*33 votants : 24 votes positifs, 9 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*33 stemmers : 24 positieve stemmen, 9 onthoudingen.*

**8. Recette communale - CPAS - Compte de l'exercice 2016.  
Gemeenteontvangerij - OCMW - Rekening van het dienstjaar 2016.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*32 votants : 24 votes positifs, 8 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*32 stemmers : 24 positieve stemmen, 8 onthoudingen.*

**9. Recette communale - Vérification de l'encaisse communale au 27 avril 2017.  
Gemeenteontvagerij - Verificatie van het gemeentekasgeld tot en met 27 april 2017.**

---

**M. le président :**

Il s'agit d'une prise de connaissance, il n'y a pas de vote.

**10. Finances - Modifications budgétaires de clôture de l'exercice 2016.  
Financiën - Begrotingswijzigingen betreffende de afsluiting van het dienstjaar 2016.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*32 votants : 24 votes positifs, 8 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*32 stemmers : 24 positieve stemmen, 8 onthoudingen.*

**11. Finances - Tutelle CPAS - Budget de l'exercice 2017 - Modification budgétaire.  
Financiën - OCMW - Begroting van het dienstjaar 2017 - Begrotingswijziging.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*32 votants : 24 votes positifs, 8 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*32 stemmers : 24 positieve stemmen, 8 onthoudingen.*

**12. Finances - Budget communal extraordinaire 2017 - Modification budgétaire -  
Nouvelle bibliothèque francophone.  
Financiën - Buitengewone gemeentebegroting 2017 - Begrotingswijziging - Nieuwe  
franstalige bibliotheek.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*32 votants : 24 votes positifs, 8 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*32 stemmers : 24 positieve stemmen, 8 onthoudingen.*

**13. Finances - Fabrique d'église Saint-Charles Borromée - Compte 2016.  
Financiën - Kerkfabriek Sint Karel Borromeus - Rekening 2016.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*31 votants : 30 votes positifs, 1 abstention.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*31 stemmers : 30 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**14. Finances - Fabrique d'église Saint-Rémi - Compte 2016.  
Financiën - Kerkfabriek Sint-Remigius - Rekening 2016.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*31 votants : 30 votes positifs, 1 abstention.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*31 stemmers : 30 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**15. Finances - Fabrique d'église Résurrection - Compte 2016.  
Financiën - Kerkfabriek Verrijzenis - Rekening 2016.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*31 votants : 30 votes positifs, 1 abstention.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*31 stemmers : 30 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**16. Finances - Fabrique d'église Sainte-Barbe - Compte 2016.  
Financiën - Kerkfabriek Sint-Barbara - Rekening 2016.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*31 votants : 30 votes positifs, 1 abstention.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*31 stemmers : 30 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**17. Finances - Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste - Compte 2016.  
Financiën - Kerkfabriek Sint-Jan-Baptist - Rekening 2016.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*31 votants : 30 votes positifs, 1 abstention.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*31 stemmers : 30 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**18. Finances - Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste - Budget 2017.  
Financiën - Kerkfabriek Sint-Jan-Baptist - Begroting 2017.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*31 votants : 30 votes positifs, 1 abstention.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*31 stemmers : 30 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**19. Economat - Location d'un bus pour l'année scolaire 2017-2018 - Approbation des conditions et du mode de passation.  
Economaat - Huur van een bus voor het schooljaar 2017-2018 - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à monsieur Gjanaj.

**M. Gjanaj :**

Oui monsieur le président, j'avais déjà fait en son temps une interpellation concernant les bus scolaires et à ce moment-là, on nous avait répondu que lorsqu'on avait posé la question de savoir si les services étaient bien assurés, et qu'il n'y avait pas une diminution du nombre de voyages et de sorties par rapport aux élèves des écoles, on nous avait répondu qu'effectivement, il n'y avait aucune diminution, que tout était en règle et que finalement quatre autobus étaient complètement inutiles et qu'on avait bien fait de laisser deux autobus pourrir dans une partie accessible au public du stade Edmond Machtens, et que finalement on les mettait à disposition des vandales pour satisfaire leurs travers. Et ils se sont bien acharnés sur ces autobus et sans notre intervention, on aurait laissé l'affaire aller comme ça et on aurait satisfait encore pendant de longues années aux travers de ces vandales. Donc c'était presque de l'utilité publique que de mettre ces autobus au placard et de les laisser être vandalisés. Puis finalement, vous les avez mis de l'autre côté. Il y a eu quelques travaux qui ont empêché que ces autobus ne soient encore plus dégradés et on nous avait dit qu'ils étaient complètement amortis et maintenant, on vient avec des dépenses supplémentaires à charge du budget communal pour louer un autobus et on nous explique que finalement on en a besoin pour nos activités, pour que les écoles se sentent à l'aise. Si on suit la logique, on n'était pas vraiment à l'aise et donc on nous a répondu complètement à côté quand on nous a répondu par rapport à cette interpellation et je constate malheureusement que comme dans beaucoup d'autres dossiers, il y a une gestion calamiteuse de cette affaire des autobus. Je pense qu'on aurait pu faire beaucoup mieux on n'a pas pris suffisamment tôt le problème de la dégradation des autobus, on aurait peut-être même pu les réparer avec un montant inférieur à celui-là et ici, en plus, c'est un montant annuel. Je ne sais pas si monsieur Gypers rigole pour cela, parce que lui, il est aussi le spécialiste de la présentation des caméras en disant qu'on a acheté des caméras parce que...

**M. le président :**

Ne changez pas de sujet, monsieur Gjanaj.

**M. Gjanaj :**

Je ne sais pas pourquoi il rigole, monsieur Gypers, mais donc je déplore cette gestion des autobus et je voudrais une explication par rapport à ce choix-là et surtout pour nous expliquer quelle est la justification de cet investissement, est-ce que ce sont des offres supplémentaires pour l'année scolaire prochaine ou bien est-ce que déjà à ce moment-là, on avait déjà un problème avec les sorties des enfants ?

**M. le président :**

Merci monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je voudrais juste savoir si la Commune a un registre des déplacements que vous avez fait l'année passée, comparé à l'année où on avait 4 bus qui roulaient ? Je voudrais pouvoir comparer quels sont les besoins, pour voir s'il y a une demande réelle et comparer à il y a 4 ans pour voir où on est ?

J'ai une deuxième question, c'est de savoir si vous avez fait une comparaison sur l'achat d'un bus et la location à long terme, quel est le coût d'une journée ? Je vois que pour une journée, on est à +/- 500 € ? Est-ce que c'est correct ?

**M. le président :**

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Moi aussi, j'ai été étonné lorsqu'on j'ai vu qu'on allait vendre ces bus. Leur état était déplorable, vu l'endroit où on les avait laissés, mais un des deux bus n'avait pas fait 150.000 km et donc moi, j'ai une voiture qui est presque à 200.000 km, elle est toujours en très bon état, donc je suis étonné. Un bus peut rouler 3 ou 4 fois plus. Alors maintenant, on va louer un bus pour 80.000 €, est-ce que ce n'est pas plus intéressant d'acheter un bus, surtout si la location dure plusieurs années ?

**M. le président :**

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Comme je l'ai précisé dans ma première intervention, les deux bus suffisent pour répondre aux besoins des écoles communales en ce qui concerne les déplacements vers la piscine, vers les centres sportifs pour les écoles, comme l'école 11 qui ne dispose pas d'une salle des sports et pour se déplacer vers le centre PMS ou PSE. Donc, les deux bus suffisent à la demande. Il a été décidé de faire un marché pour un troisième bus qui peut être mis à disposition à la demande des écoles, mais le montant qui est indiqué est un montant maximal. Nous avons un contrat où le bus pourra être mis à disposition des écoles en fonction de la demande. Le montant de 86.000 € est un montant maximal. Peut-être qu'il y aura moins de demandes. En termes de flexibilité, ça me semble être un moyen beaucoup plus efficace quand vous pensez que si un bus tombe en panne, qu'il faut faire des réparations, cela prend du temps car il faut rentrer le bus, demander un devis, il faut que ce soit approuvé par le collège, donc ça prend énormément de temps. Ici, le bus sera directement mis à disposition. Je parle des réparations, mais il y a aussi le coût du chauffeur, parce qu'un chauffeur, pour qu'il soit tout le temps disponible, il en faut deux, si vous prenez en considération les congés, les congés sociaux, les maladies... Parfois, on avait le bus à disposition, mais on n'avait pas de chauffeur. Ça nous semble important de pouvoir immédiatement répondre à la demande et c'est dans cet esprit que nous faisons cette proposition et je pense qu'elle ne peut que réunir le consensus de tous les membres de l'assemblée.

**M. le président :**

Merci madame la Bourgmestre.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*31 votants : 23 votes positifs, 8 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*31 stemmers : 23 positieve stemmen, 8 onthoudingen.*

**20. Taxes communales - Redevance relative à la fourniture et au placement de signaux routiers d'interdiction de stationnement, de dispositifs de sécurisation de voirie et de dispositifs anti-stationnement.**

**Gemeentebelastingen - Retributie betreffende de levering en de plaatsing van verkeerstekens voor parkeerverbod, veiligheidsvoorzieningen voor wegen en anti-parkeervoorzieningen.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*31 votants : 23 votes positifs, 7 votes négatifs, 1 abstention.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*31 stemmers : 23 positieve stemmen, 7 negatieve stemmen, 1 onthouding.*

**21. Taxes communales - Prise en charge par l'administration fiscale régionale de l'établissement et du recouvrement des centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique.**

**Gemeentebelastingen - Belasting van de gewestelijke fiscale administratie met de heffing, de inkohieren, de inning en de invordering van de gemeentelijke opcentiemen op de gewestbelasting op de inrichtingen van toeristisch logies.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*31 votants : 23 votes positifs, 7 votes négatifs, 1 abstention.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*31 stemmers : 23 positieve stemmen, 7 negatieve stemmen, 1 onthouding.*



**22. Propriétés Communales - Contrat de sous-location en vue de l'entreposage des illuminations de fin d'année.  
Gemeentelijke Eigendommen - Contract van onderverhuring voor de opslag van eindejaarsverlichting.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*31 votants : 31 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

**23. Propriétés communales - Rue Vandermaelen, 18 - Bien acquis dans le cadre du contrat de quartier Cinéma-Bellevue - Occupation par l'ASBL Molenketjes des locaux du rez-de-chaussée et 1ère étage destinés à accueillir une crèche.**

**Gemeentelijke Eigendommen - Vandermaelenstraat 18 - Vastgoed aangekocht in het kader van het wijkcontract Cinema-Bellevue - Gebruik door de vzw Molenketjes van de lokalen op de benedenverdieping en de 1ste verdieping bestemd om er een kinderdagverblijf te vestigen.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Bastin.

**Mme Bastin :**

Je voulais savoir si les assurances ont été aussi, de manière tout aussi précise, incluses dans Molenketjes, parce qu'il est indiqué qu'ils sont impliqués dans deux choses, mais on ne parle pas des assurances. Je voudrais qu'on me rassure et qu'on me dise si l'assurance est incluse dans ce montant ?

**M. le président :**

Merci madame Bastin.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

**M. l'échevin Majoros :**

Votre question est extrêmement précise, mais je vais parler de manière générale, généralement, la Commune assure l'ensemble des bâtiments et puis l'association assure son contenu et les risques qui sont liés à son activité.

Merci pour votre question, on peut enquêter plus précisément sur la réponse juridique à votre question. J'imagine par ailleurs que l'association aura pris toutes les assurances nécessaires dans le cadre de ses activités.

**Mme Bastin :**

J'espère bien, parce que ce n'est pas stipulé !

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
31 votants : 31 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

**24. Propriétés communales - Rue de Geneffe, 20 - Occupation d'un bien acquis dans le cadre du contrat de quartier Cinéma Belle-vue - Location des locaux du 1er étage par l'ASBL ABEF : Avenant n°1 à la convention d'occupation.**

**Gemeentelijke Eigendommen - De Geneffestraat 20 - Gebruik van een goed aangekocht in het kader van het wijkcontract Cinema Belle-Vue - Verhuur van de lokalen op de 1ste verdieping door de vzw ABEF: Bijvoegsel nr. 1**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je voudrais simplement remercier la commune et la féliciter de soutenir une association qui je pense est active dans la commune pour les jeunes et en ce qui concerne l'aide scolaire, je pense qu'on n'a pas énormément d'associations qui font ce genre de travail, donc c'est important de soutenir cette association. Je voudrais rappeler également qu'il s'agit d'une association qui a été créée par des mandataires, certains conseillers communaux qui bénévolement s'investissent. Donc à l'heure où on reproche aux uns et aux autres de s'investir exagérément, voilà ici des gens qui arrivent à monter des initiatives désintéressées, au bénéfice du plus grand nombre et je voudrais féliciter les collègues qui sont concernés.

**M. le président :**

Merci monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
31 votants : 30 votes positifs, 1 abstention.  
De Raad keurt het punt goed.  
31 stemmers : 30 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**25. Propriétés communales - Rue du Comte de Flandre, 3 - Location du rez-de-chaussée et 1er étage - Avenant n°1.**

**Gemeentelijke eigendommen - Graaf van Vlaanderenstraat 3 - Verhuren van de benedenverdieping en de 1ste verdieping - Aansluiting nr. 1.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je vois que dans les préambules, il est écrit location d'un business HORECA. Est-ce que le fait qu'on y vende de l'alcool est une condition nécessaire ?

**M. le président :**

Je donne la parole à monsieur Majoros.

**M. l'échevin Majoros :**

Le commerçant qui a proposé son dossier a indiqué dans son dossier qu'il allait réaliser tout cela. C'est la raison pour laquelle un jury indépendant composé d'Atium, du service Economie du service des Propriétés communales a à l'époque choisi ce dossier. Maintenant, si votre question est que peut-on faire s'ils ne réalisent pas exactement ce qu'ils ont dit, étant donné que nous ne leur fournissons pas de pompe à bière, nous n'avons juridiquement pas la possibilité de le faire. Néanmoins, ça constitue un de leurs engagements et nous n'avons aucune raison de douter qu'ils le respecteront.

**Mme la bourgmestre :**

Mais on peut fournir la pompe à bière !

**M. le président :**

Les brasseurs les donnent gratuitement quand on passe les commandes.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*31 votants : 31 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

**26. Propriétés communales - Vente de 14 emplacements de garage sis à Molenbeek-Saint-Jean, avenue Jean-Dubrucq, 82, en sous-sol du complexe dénommé « Vendôme».**

**Gemeentelijk eigendommen - Verkoop van 17 parkeerplaatsen gelegen in Sint-Jans-Molenbeek, Jean Dubrucqlaan, op de kelderverdieping van het complex genaamd "Vendôme".**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je trouve qu'il faut avoir une discussion beaucoup plus large, au lieu de brader petit-à-petit des places de parking, pour savoir ce qu'on fait de ces parkings dans des blocs qui sont vides. Comment peut-on les mettre à disposition des voisins et pas seulement pour les plus offrants. Je regrette qu'il n'y ait pas de politique d'ensemble sur les parkings, alors que les parkings manquent. Il y a 18.000 cartes de riverains pour 13.000 places en voirie. C'est vraiment de l'arnaque ! Je trouve qu'il faut ouvrir la réflexion pour savoir ce qu'on fait pour ceux qui ont besoin d'une place pour leur camionnette par exemple, s'ils en ont besoin pour le travail quand trouver une place de parking, c'est quasiment impossible pour eux. Certains

ont une voiture car ils doivent se rendre à un endroit non accessible aux transports en commun. Je trouve qu'on est venu avec plusieurs ventes de garage et donc je trouve qu'au lieu de brader petit-à-petit, j'aimerais bien avoir une discussion sérieuse pour éviter que cette cocotte de places de parking n'explode. Dans le bas de Molenbeek, il y a déjà moins de voitures par habitant que dans le reste de Bruxelles. Si on voit la pression entre le nombre de voitures et le nombre de places disponibles, elle est énorme. Je trouve qu'il n'y a pas de réflexion d'ensemble et donc je veux bien réfléchir à d'autres formes, que les gens délaissent leurs voitures, très bien, mais alors il faut avoir une politique d'ensemble. Si les gens veulent rouler en vélo, alors il faut résoudre les problèmes chaussée de Gand où les gens risquent leurs vies...

**M. le président :**

Monsieur De Block, on n'est pas sur le vélo.

**M. De Block :**

Non d'accord, mais vous avez entendu ma question et j'aimerais avoir une réponse, une vue d'ensemble.

**M. le président :**

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci monsieur le président, donc si je comprends bien, on rectifie la délibération qu'on avait déjà adoptée ici, avec trois parkings en moins, parce qu'ils sont occupés par des poubelles, donc je ne vais pas poser la question de savoir si on est sûr qu'on saura mettre les poubelles ailleurs. Néanmoins pour revenir au sujet de la vente, je connais un échevin qui habite en face, je connais un autre échevin qui habite à 200 mètres, et moi j'habite pas loin d'eux, donc je connais la pression du stationnement dans le quartier, qui est pénible, même si j'utilise beaucoup moins la voiture, mais est-ce qu'on a vraiment envisagé l'option de la location de ces espaces, au lieu de les vendre, parce que 10.000 €, une fois que c'est vendu, c'est vendu, par contre on pourrait les louer.

Pour la vente des parkings au Mettwie, est-ce qu'on a un nombre de parkings qui ont été vendus, est-ce que ça avance ?

**M. le président :**

Je donne la parole à monsieur Majoros.

**M. l'échevin Majoros :**

On ne brade rien du tout, puis qu'on vend même plus cher que le prix qui a été estimé par le receveur de l'Enregistrement. Monsieur Ikazban, vous avez bien compris, il s'agit d'une rectification, d'une précédente décision, ce ne sont pas de nouveaux garages que l'on vend ici, ce sont des parkings. Ils ne disparaissent pas, ce n'est pas parce que la Commune les vend qu'ils n'existent plus, ils restent disponibles pour les personnes. Nous n'avons pas pour vocation de louer à des privés des emplacements privatifs dans des copropriétés. Autant on peut se dire qu'on peut avoir une politique intéressante de mobilité avec des parkings publics contenant un grand nombre de parkings, comme le parking Brunfaut, autant disposer de quelques emplacements dans des ensembles beaucoup plus grands ne nous paraît pas être une priorité et c'est la raison pour laquelle nous avons

souhaité vendre ces garages, débat que nous avons déjà eue dans le cadre du budget. Je dirais que personne n'étudie dans un parking, personne ne loge dans un parking et la commune a décidé de se concentrer sur l'essentiel, à savoir les infrastructures publiques servant le plus grand nombre de personnes dans un cadre collectif ainsi que les logements communaux à caractères sociaux. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité vendre ces parkings.

Concernant la vente du Mettewie, on a vendu l'ensemble des garages dont on disposait et cela a été fait il y a quelques semaines, l'acte est passé devant le notaire, ils ne sont donc plus la propriété de la commune.

**M. le président :**

Merci monsieur Majoros.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Vous avez décidé de ne pas suivre l'option de location, et pourtant rue Tazieaux, il y a des parkings qu'on loue, pour moitié aux habitants et pour autre moitié à la police.

Les places de parkings qui sont ici en vente, est-ce qu'il y a quelque chose qui empêcherait à une seule personne d'acheter tous les parkings ?

**M. l'échevin Majoros :**

Non.

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
28 votants : 28 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
28 stemmers : 28 positieve stemmen.*

**M. le président :**

Je fais une suspension de séance.

*(La séance est suspendue 15 minutes - De zitting wordt voor 15 minuten geschorst)*

**27. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite Senne - Opérations 1.A1, 1.A2, 1.A3 et 1.F2 : Réaménagement d'un espace public et construction d'une crèche francophone pour 72 enfants, situés dans l'îlot délimité par les rues de Liverpool, quai de l'Industrie, rue de Gosselies et rue Heyvaert à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Marché de service relatif à la mission d'auteur de projet - CSC 16.055 - Approbation du cahier des charges - Révision de la décision en date du 23.05.2017.**

**Departement Infrastructuuren en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Ingrep 1.A1, 1.A2, 1.A3 et 1.F2: Herinrichting van een openbare ruimte en bouw van een franstalige crèche voor 72 kinderen, gelegen in het blok begrensd door de Liverpoolstraat, de Nijverheidskaai, de Gosseliesstraat en de Heyvaertstraat te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Bestek 16.055 - Goedkeuring van het bestek - Herziening van het besluit van de gemeenteraad van 23.05.2017.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**28. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de quartier durable Petite Senne - Op. 6.A Espace public de liaison Pierron Brunfaut - Mission de travaux - Convention de désignation du pouvoir adjudicateur dans le cadre d'un marché public de travaux relatif au réaménagement partiel de la rue E. Pierron en un espace de liaison reliant le pied de la tour Brunfaut au parc Pierron - Approbation.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Ingrep 6.A Openbare ruimte verbinding Pierron Brunfaut - Opdracht voor werken - Overeenkomst voor de aanduiding van de aanbestedende overheid in het kader van een overheidsopdracht voor werken met betrekking tot de gedeeltelijke herinrichting van de E. Pierronstraat in een verbindingsruimte om de basis van de Brunfautoren te verbinden met het Pierronpark - Goedkeuring.**

---

**M. le président :**

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

**29. Département infrastructures et Développement urbain - Marché de travaux - Construction d'une nouvelle bibliothèque francophone sise rue des Béguines, 103, 1080 Molenbeek-Saint-Jean - CSC 17.002 - Nouvelle estimation.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Overheidsopdracht voor werken - Bouw van een nieuwe Franstalige bibliotheek in de Begijnenstraat nr. 103 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Bestek 17.002 - Nieuwe raming.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**30. Département Infrastructures et Développement urbain - Démolition du bâtiment présent sur le site de construction de la nouvelle école néerlandophone maternelle et primaire à la rue Jean-Baptiste Decock, 54 - Approbation de l'avis de marché et fixation des conditions du marché - CC17.003.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Afbraak van het aanwezige gebouw op de bouwplaats van de nieuwe Nederlandstalige kleuter- en lagere school in de Jean-Baptiste Decockstraat 54 - Goedkeuring van de aankondiging van de opdracht en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht - GR17.003.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**31. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Entretien et réfection du revêtement des trottoirs à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation des conditions du marché et de l'avis de marché - CSC 17.012.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Onderhoud en herstelling van de bekleding van de voetpaden te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van de voorwaarden van de opdracht en van de aankondiging van de opdracht - Bestek 17.012.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**32. Département Infrastructures et Développement urbain - PTI 2016 - 2018 - Projet n° 1 - Réaménagement de l'avenue des Myrtes (tronçon complet entre la rue du Korrenbeek et la chaussée de Gand) - Approbation de la convention régissant le marché conjoint, de l'avis de marché, du dossier d'adjudication et fixation des conditions du marché - CC17.004.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Driejarenplan 2016-2018 - Project nr. 01 - Herinrichting van de Mirtenlaan (volledige stuk tussen de Korenbeekstraat en de Gentseseenweg) - Goedkeuring van de overeenkomst die de gemengde opdracht regelt, van de aankondiging van de opdracht, van het aanbestedingsdossier en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht - GR17.004.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**33. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Entretien et réfection du revêtement hydrocarboné des voiries à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation des conditions du marché et de l'avis de marché - CSC 17.011.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Onderhoud en herstelling van bitumen wegverhardingen te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van de voorwaarden van de opdracht en van de aankondiging van de opdracht - Bestek 17.011.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**34. Département Infrastructures et Développement urbain - Politique de la Ville - Approbation de glissements de montants concernant la convention 2016.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Stedelijk beleid - Goedkeuring van verschuivingen van bedragen met betrekking tot de overeenkomst 2016.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**35. Urbanisme - RC - Abrogation partielle du PPAS LEOPOLD II C\* pour l'îlot délimité par la rue Picard, l'avenue du Port, la rue Van Meyel et la rue Bouvier et demande d'approbation définitive au gouvernement.**

**Stedenbouw - RC - Gedeeltelijke opheffing van het BPA Leopold II C\* voor het huizenblok, begrensd door de Picardstraat, de Havenlaan, de Van Meyelstraat en de Bouvierstraat en aanvraag tot definitieve goedkeuring door de regering.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*



**36. Mobilité - Renouvellement du contrat de mobilité entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.  
Mobiliteit - Hernieuwing van het mobiliteitscontract tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de gemeente Sint-Jans-Molenbeek.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**37. Mobilité - Journée sans voiture du 17/09/2017 - Règlement d'administration intérieure.  
Mobiliteit - Zonder auto mobiel in de stad op 17/09/2017 - Intern administratief reglement.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**38. Enseignement néerlandophone - Emplois vacant pour les nominations au 1.07.2017 et 1.10.2017 - Rectification.  
Nederlandstalig onderwijs - De vacantverklaring bij de benoeming in wervingsambt op 1.7.2017 en 1.10.2017 - Rechtzetting.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**39. Enseignement néerlandophone - Adaptation du règlement du travail pour l'enseignement communal néerlandophone.  
Nederlandstalig onderwijs - Aanpassing arbeidsreglement voor het Nederlandstalig gemeentelijk onderwijs.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*32 votants : 32 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**40. Relations Internationales - Octroi d'un subside à l'asbl Action Dialogue Bruxelles - ADiB.**

**Internationale Betrekkingen - Toekenning van een subsidie aan de vzw Action Dialogue Bruxelles (ADiB).**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Pour les trois points relations internationales, je suis un peu déçu de voir qu'on donne un subside presque équivalent à celui qu'on donne à une association molenbeekoise, qui est située à Ixelles ou à Saint-Gilles. Je n'ai rien contre les scouts, mais on en a tellement déjà à Molenbeek. On ne pourrait pas donner ces subsides à des scouts basés à Molenbeek plutôt que de les donner à des scouts d'Ixelles ?

**M. le président :**

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Effectivement, lorsque cette association de scouts s'est adressée à nous pour un soutien, c'est tout simplement parce qu'ils ont une quarantaine de leurs membres, et ça figure dans les documents en annexe, qui sont molenbeekois. Cette aide symbolique ne correspond qu'à une toute petite partie du coût de leur voyage, parce qu'il faut savoir qu'ils se rendent au Pérou dans le cadre d'un projet humanitaire. C'est quand-même exceptionnel que des Molenbeekois se rendent au Pérou dans ce cadre-là. Ce qui nous motivé à les soutenir, c'est qu'ils ont une quarantaine de membres qui sont molenbeekois.

**M. le président :**

Je veux bien croire ce qui m'a été dit, mais on n'a pas le document dont vous parlez.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Je vais demander qu'on vous l'envoie.

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**41. Relations internationales - Octroi d'un subside à l'asbl La "J" asbl.  
Internationale betrekkingen - Toekenning van een subsidie aan de vzw La "J".**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**42. Relations Internationales - Octroi d'un subside à l'asbl Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique - Unité Les Héritiers-bh027.  
Internationale Betrekkingen - Toekenning van een subsidie aan de vzw Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique - Unité Les Héritiers-bh027.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**43. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'ASBL Association de la Jeunesse Molenbeekoise Francophone (AJMF).  
Jeugd - Bijzondere subsidie - «asbl Association de la Jeunesse Molenbeekoise Francophone (AJMF).**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je ne suis pas contre l'octroi d'un subside, mais je vois que la justification, c'est que l'association a des difficultés financières. Est-ce qu'il n'y a pas moyen d'aider cette association d'une autre façon ? Parce que dans les documents que j'ai vu, on parle d'une association qui a des difficultés financières actuellement et je trouve un peu particulier de donner des subsides jeunesse dans ce cadre-là. Mais si cette association a besoin d'aide, il faudrait peut-être trouver le moyen de les aider autrement, avec un autre article budgétaire et de manière plus conséquente, comme ça ils ne devront pas venir demander régulièrement de l'argent parce qu'ils ont du mal.

**M. le président :**

Je donne la parole à madame Turine.

**Mme l'échevine Turine :**

Effectivement, c'est une asbl qui a des petits moyens, et qui a depuis cette année des frais supplémentaires et donc, il a été décidé, dans l'attente qu'elle puisse rentrer des demandes à d'autres niveaux de pouvoir, et qu'elle puisse faire un plan à moyen terme, de lui allouer un subside exceptionnel pour cette raison-là. Normalement, les subsides jeunesse sont effectivement, avec les subsides de fonctionnement qu'ils touchent aussi annuellement, et puis il y a à côté les subsides annuels qui sont normalement pour des projets. Ici, exceptionnellement, vu qu'elle fait face à des nouveaux frais, on a estimé qu'on pouvait lui donner un coup de pouce supplémentaire pour lui laisser le temps de se retourner et de voir comment faire face aux nouveaux frais les années suivantes.

**M. le président :**

Merci madame Turine.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas aider cette association, mais je pense que cette association a besoin que la Commune lui vienne en aide pour trouver des solutions plus structurelles.

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**44. Prévention - Octroi d'un subside à l'asbl LES - Maison des Femmes dans le cadre de l'organisation du projet « Portes ouvertes à l'égalité » le 18 mars 2017.**

**Preventie - Toekenning van een subsidie aan de vzw Strijd tegen sociale uitsluiting - Huis van de vrouwen in het kader van de organisatie van het project « Opendeurdag voor de Gelijkheid » op 18 maart 2017.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**45. GRH - Convention tripartite de mise à disposition de travailleurs article 60 - Collaboration entre le CPAS, le Logement molenbeekoïse et la Commune. (Complémentaire)**  
**HRM - Tripartite-overeenkomst van terbeschikkingstelling van werknemers artikel 60 - Samenwerking tussen het OCMW, Le Logement Molenbeekoïse en de Gemeente. (Aanvullend)**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**46. Secrétariat communal - Interpellation déposée par monsieur Rekik, conseiller communal PS, relative à la coordination des gardiens de la paix - Report du 23/05/2017.**  
**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mijnheer Rekik, gemeenteraadslid PS, betreffende de coördinatie van de gemeenschapswachters - Uitstel van 23/05/2017.**

---

**M. le président :**

Monsieur Rekik est absent, il est bloqué par une délégation de l'étranger et il nous a demandé le report de son interpellation. Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

**47. Secrétariat communal - Interpellation déposée par monsieur Ikazban, conseiller communal PS, relative à la vidéo de la candidate FN aux élections législatives françaises tournée devant la maison communale. (Complémentaire)**  
**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mijnheer Ikazban, gemeenteraadslid PS, betreffende de video van de kandidate FN in de Franse parlamentsverkiezingen gedraaid voor het Gemeentehuis. (Aanvullend)**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci monsieur le président, je pense que c'est important, on parlait tantôt de stigmatisation, je voulais introduire une interpellation concernant le film qui a été tourné devant la Maison communale de Molenbeek-Saint-Jean et qui faisait la promotion de la candidate FN des Français résidents à l'étranger. Ça m'a particulièrement scandalisé, je suppose que vous aussi. Dans sa vidéo, cette candidate d'extrême droite aux législatives françaises avait livré un message contre l'immigration et contre Molenbeek-Saint-Jean, parlant de Molenbeek comme étant « la Mecque des Djihadistes » et faisant des amalgames très douteux sur la population molenbeekoïse, fustigeant ses femmes, qui selon ses dires, seraient « toutes voilées », comme si c'était un problème, d'ailleurs.

En Belgique, il existe des lois, je le rappelle, qui à tous les niveaux de pouvoir, protègent les citoyens contre les discriminations. Pour rappel, au fédéral, il y a une législation du 30 juillet 1981 contre le racisme et la xénophobie, celle du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discriminations et le racisme en Belgique.

Par ailleurs, l'article 89 du règlement de police stipule clairement que : « sont interdits sur le territoire de la commune, toute exposition, diffusion, commerce de moyens sonores ou audiovisuels incitant à la violence et à la haine en contradiction avec la déclaration universelle des droits de l'homme, auquel cas, une amende de 210 € devra être réclamée ». Ce n'est pas une forte amende, d'ailleurs ça pose la question de savoir s'il ne faudrait pas changer ce règlement.

Au niveau local, une autorisation aurait dû être demandée au collège des bourgmestres et échevins pour effectuer un tel film de propagande. Dès lors, madame la bourgmestre, mes questions sont les suivantes : cette personne a-t-elle demandé l'autorisation pour filmer devant la maison communale ? Parce que je sais par ailleurs que certaines boîtes de production formulent des demandes officielles quand il s'agit de tourner des films, des séquences, des publicités. Qu'avez-vous fait suite à ce tournage sans autorisation ? Je veux signaler que j'ai attendu la fin du premier tour des élections pour m'assurer qu'elle était bien éliminée, avant d'introduire mon interpellation, pour ne pas lui faire de publicité supplémentaire.

Etant donné la teneur de ce film, la Commune a-t-elle dressé un procès-verbal ? Avez-vous, sur base du règlement de police, établi une telle sanction ? Que proposez-vous pour éviter ce genre de situation à l'avenir, parce qu'on peut penser que Molenbeek va être encore montrer du doigt et stigmatisé et instrumentalisé par certains et qu'il faudrait peut-être envisager que notre règlement général de police, si nous l'appliquons, que pour ces délits-là, on puisse prévoir une amende beaucoup plus importante, beaucoup plus dissuasive que les 210 €, parce que je pense que les candidats d'extrême droite, ils s'acquitteraient facilement de ces montants-là pour tourner une séquence crapuleuse. Voilà, madame la bourgmestre, les questions que j'avais à poser et je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**M. le président :**

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

M. Ikazban, évidemment, tous les conseillers communaux ici réunis regrettent que l'image de notre commune soit utilisée pour de la propagande électorale d'une candidate d'extrême droite. Avant de vous répondre, je souhaiterais quand-même attirer l'attention sur l'excès de publicité à ne pas donner à cette vidéo, et là, c'est une opinion personnelle, qui n'engage pas le collège, mais très franchement, moi je n'étais absolument pas au courant de l'existence de cette vidéo avant que certains la rapporte sur les réseaux sociaux. Parfois, plus on parle de certains discours, plus on fait de la publicité et notamment à cette parfaite inconnue. C'est bien de dénoncer un reportage, mais il faut être prudent à ne pas produire l'effet inverse, à donner de la visibilité à des gens qui ne le méritent pas, car ces gens se nourrissent de cette médiatisation et de la polémique qui pourrait en être tirée.

En ce qui concerne votre première question, cette personne n'a évidemment pas demandé l'autorisation à la Commune pour faire son film. Pour filmer brièvement dans l'espace public, il n'est pas nécessaire de demander une autorisation à la Commune si c'est pour un bref reportage, d'ailleurs les reportages dans notre commune sont nombreux. C'est différent évidemment quand il s'agit d'un film qui demande une occupation plus importante dans l'espace publique, qui demande qu'on déplace des véhicules, qu'on assure une sécurité, ce qui est parfois le cas de la part de certaines productions et on peut d'ailleurs se féliciter que Molenbeek aujourd'hui, soit demandé par certains producteurs pour faire partie du décor de courts, moyens ou longs métrages.

Je dirais que tout le monde est libre de filmer sur une place publique, dans le respect évidemment du droit à l'image des personnes. A la suite de cette publication et de votre question, nous avons demandé à un juriste, à notre fonctionnaire sanctionnatrice d'examiner dans quelle mesure le règlement général de police peut être actionné. Je vous transmets son avis, qui est que l'infraction selon l'article 89 du RGP n'est pas acquise. En effet, l'interview réalisée sur la Place communale ne correspond pas à une diffusion, une exposition ou un commerce tel que défini dans ledit article. En effet, l'intéressée n'utilise pas sa présence sur la Place communale pour interpeller les gens et propager son message. Elle ne propage pas son message auprès des gens qui se trouvent sur la Place communale. Elle ne fait pas un appel public sur la Place communale. Vous savez, moi, je ne suis qu'une piètre juriste et je ne fais que vous communiquer l'avis de la fonctionnaire sanctionnatrice qui est habilitée et qui a l'expérience nécessaire, je pense, pour pouvoir porter un avis, sur ces questions. Et donc, toujours selon la juriste, l'intéressée n'a pas pris un mégaphone pour crier son message sur la Place communale afin de se faire entendre des passants, elle n'a pas placé un écran pour diffuser un film incitant à la violence et à la haine, et dans ces cas de figure, c'est-à-dire exposition, diffusion, commerce, on pourrait actionner l'article 89 et trouble à l'ordre public. Moi, je vous transmets son avis, néanmoins, le contenu de sa vidéo peut être poursuivi s'il y a matière à infraction. Il peut être considéré que certains propos repris dans cette interview soient définis comme directement discriminants et diffamant ou calomnieux à l'égard des habitants de la commune de Molenbeek. De fait, une analyse des autorités judiciaires à cet égard pourrait être proposée au procureur du Roi, et donc, le service juridique de la Commune va envoyer un courrier invitant le parquet à établir si de telles propos ne sont pas constitutifs d'une infraction pénale, telle que prévue par diverses législations anti-discrimination ou les dispositions du code pénal relatives aux atteintes portées à l'honneur ou à la réputation d'une personne, voire d'une communauté ou d'une population ciblée. Et donc, les autorités judiciaires, qui à notre sens sont les meilleurs interlocuteurs, auront l'occasion d'établir si des poursuites spécifiques à l'encontre de cette personne peuvent être raisonnablement entamées.

**M. le président :**

Merci madame la bourgmestre.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci pour la réponse, mais je vous avoue que je suis en partie déçu. Ça manque de volonté et d'entrain. Je vous ai sentie et j'ai senti les membres du collège beaucoup plus motivés quand il s'agissait de condamner Zemmour, Finkielkraut, Jan Jambon ou Théo Franken. Ici, je pense qu'on est devant un fait grave et elle utilise l'image de Molenbeek, la Place communale, la maison d'Abdeslam pour stigmatiser la population de Molenbeek, les Musulmans et comparer Molenbeek à la Mecque du djihadisme, c'est grave. Je pense que ça entre parfaitement dans une infraction claire liée aux lois dont j'ai parlé.

J'aimerais bien avoir une copie de l'avis de la juriste, et copie également de la plainte et des réponses que vous allez avoir. Je trouve que la Commune doit déposer plainte.

En ce qui concerne la publicité d'une telle vidéo, je suppose, quand vous parlez de publicité, vous parlez de vos échevins et des journaux, parce que moi, c'est comme ça que j'ai eu connaissance de la vidéo. Ce sont des membres du collège qui ont partagé la vidéo et le journal. Moi, je n'ai jamais partagé la vidéo. J'ai communiqué auprès le premier tour, en m'assurant qu'elle était éliminée au premier tour et qu'elle n'était pas candidate au second tour. Je suis d'accord avec votre première remarque, mais je pense que dans votre collège, des gens ont partagé la vidéo.

Par rapport à l'avis de la juriste, moi, je ne suis pas du tout d'accord : il y a une occupation de l'espace public et il y a une diffusion massive sur les réseaux sociaux. C'est le principe de ces vidéos, c'est nouveau. Alors, de deux choses l'une, ou on demande un autre avis juridique pour essayer d'appliquer ce règlement, ou alors en tout cas, quoi qu'il arrive, je pense qu'il va falloir modifier cet article et il faut qu'on prenne ici l'engagement de modifier cet article, peut-être pour qu'il soit plus clair, plus limpide, avec un montant d'amende beaucoup plus important par rapport à ces faits, et qu'on puisse utiliser cet article pour si Zemmour demain recommence, si Alain Finkielkraut ou d'autres recommencent. Dans le règlement de police et dans le règlement communal, il y a madame la bourgmestre, je ne sais pas si vous écoutez, mais il y a un règlement qui prévoit qu'on doit demander l'autorisation à la Commune quand on veut filmer, c'est le cas pour beaucoup de gens, je pense que si ce n'est pas assez clair, alors il faudra modifier également le règlement communal pour clarifier cet aspect-là des choses. On n'est pas à l'abri de redites à ce niveau-là, on aura encore des vidéos de ce type, on aura encore des extrémistes qui viendront faire des vidéos et qui viendront marcher sur la tête des Molenbeekois et les instrumentaliser. On rentre dans des périodes électorales, ici en Belgique et ailleurs. Cette vidéo a même été partagée par le PP et je considère que le PP est un parti d'extrême droite qui doit être interdit d'antenne à la télévision. J'ai déposé une interpellation dans ce sens au Parlement, parce que je ne vois pas pourquoi si on interdit à l'extrême droite d'aller sur les plateaux de télévision sur les chaînes publiques et pas au PP qui officiellement soutenait cette vidéo et la partageait, comme certains de vos échevins.

J'entends que certains disent qu'il ne faut rien faire, mais ces gens salissent Molenbeek, salissent la population et particulièrement la communauté musulmane, et je pense qu'on ne doit pas laisser faire cela. Là où je suis d'accord avec la bourgmestre, c'est que c'est vrai, il ne faut pas donner trop de publicité à ces gens-là, mais par contre, si on arrive à les condamner et à les poursuivre et à les sanctionner, il faut faire de la publicité pour essayer de dissuader certains de recommencer.

**M. le président :**

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Très rapidement, une petite réaction, parce que j'entends des choses qui me font bondir, monsieur Ikazban, vous n'êtes pas le seul à avoir réagi. Parce que vous dites que des échevins ont partagé, c'est moi qui ai partagé le premier cette vidéo... Laissez-moi terminer ! Vous vous présentez comme le Che Guevara de Molenbeek, mais je suis désolé, à travers ce partage, j'ai dénoncé l'acte de cette personne. Je n'ai pas attendu trois semaines quand il y a eu un article dans la Capitale, pour faire un procès d'intention. Ce que vous faites, monsieur Ikazban, c'est scandaleux ! C'est incroyable, c'est vous qui faites de la publicité.

**M. le président :**

Monsieur Ikazban et monsieur El Khannouss, s'il-vous-plaît, un peu de calme ! Je vous invite à terminer votre querelle en dehors du conseil communal. Merci, on passe au point suivant.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Monsieur Ikazban, vous attaquez le collège d'une manière ignoble !



**M. Ikazban :**

Vous faites du baratin et de la musculation, monsieur El Khannouss.

**M. le président :**

Je suspends la séance.

*(La séance est suspendue deux minutes - De zitting wordt voor twee minuten geschorst)*

**M. le président :**

Je rouvre la séance, Monsieur Ikazban, je vous donne la parole, mais calmement, ne criez pas.

**M. Ikazban :**

On n'a pas changé de président ?

**M. le président :**

Non, non !

**M. Ikazban :**

Moi, je suis très calme ! Tant qu'on ne change pas de président et que le président fait respecter les règles pour tout le monde, moi, je suis interrompu par un échevin qui se sent visé parce qu'il a partagé une vidéo, ce n'est pas mon problème ! J'interpellais la bourgmestre, elle m'a répondu, pas de manière satisfaisante, je demande des compléments d'information, et je reviendrai ici avec des propositions pour changer le RGP et le règlement communal pour clarifier les choses.

**M. le président :**

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

En ce qui concerne le RGP et les sanctions administratives, on n'a pas la liberté, nous, conseillers communaux, de fixer le montant des sanctions administratives. Elles sont définies par la loi, il y a un montant maximal et un montant minimal, le secrétaire communal me le confirme. On doit rester dans cette fourchette, je pense que la discussion est intéressante. Je pense qu'une infraction pénale, c'est aussi plus emblématique et plus fort qu'une sanction administrative par rapport à ce genre de discours et donc justement, si on est suivi par le parquet, c'est une bonne chose. La sortie de Zemmour ou de Finkielkraut ont eu à notre sens un impact plus important que le discours tenu par cette candidate. Nous condamnons avec véhémence ces attaques sur le commune de Molenbeek, mais il faut trouver l'outil le plus adapté, dans le sens où si nous déposons plainte et que nous nous faisons débouter, ce sera encore tous bénéfiques pour l'adversaire et donc il faut bien choisir la méthode et être bien certain qu'elle puisse aboutir.

**M. le président :**

Merci madame la bourgmestre.

Monsieur Ikazban, pour conclure.

**M. Ikazban :**

En ne va pas épiloguer, si ce n'est pas notre compétence, on ira plus haut, mais si vous êtes d'accord de vous inscrire dans la démarche qui consiste à modifier le règlement pour le préciser, pour éviter de se faire ramasser en cas de plainte, il faut le faire. Si la volonté est là, tant mieux, on travaillera ensemble pour modifier ces règlements, pour les préciser, pour les affiner. Pour le reste, évidemment, je compte sur la commune pour introduire une plainte au pénal.

**M. le président :**

Merci monsieur Ikazban.

L'incident est clos, on passe à l'interpellation suivante.

**48. Secrétariat communal - Interpellation déposée par madame Tamditi, conseillère communale ECOLO, relative aux logements inoccupés. (Complémentaire)**  
**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Tamditi, gemeenteraadslid ECOLO, betreffende de leegstaande woningen. (Aanvullend)**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à madame Tamditi.

**Mme Tamditi :**

Mon interpellation concerne les logements inoccupés. Je voulais revenir sur un événement qui a eu lieu il y a deux ans. Il y a deux ans, la Commune avait introduit une action en cessation pour contraindre un propriétaire à rénover son bien en vue de le mettre en location pour qu'il puisse être habité. Je voulais savoir où on en était par rapport à cette procédure en particulier et de manière générale, je voulais savoir s'il y avait un renforcement de ces logements inoccupés, puisqu'on sait qu'ils sont taxés en cas de refus d'obtempérer. Je voulais savoir si d'autres actions de ce type sont envisagées dans le futur ?

**M. le président :**

Merci madame Tamditi.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

**M. l'échevin Majoros :**

Merci pour votre intérêt, madame Tamditi.

*(Rires - Gelach)*

**M. l'échevin Majoros :**

Effectivement, il y a deux ans, nous avons lancé une action en cessation, on avait décidé pour la première fois de lancer une action en cessation contre une propriétaire de logements inoccupés qui avait déjà eu beaucoup de fils à retordre avec la Commune, une multipropriétaire qui laissait pourrir sur patte des logements alors que des gens vivent dans la rue et qu'il y a une crise du logement assez importante et du coup, on avait décidé d'aller en justice pour l'obliger à rénover ces logements et à les faire réoccuper au bénéfice de locataires ou de propriétaires, peu importe. On avait lancé ça en décembre 2015 et on a gagné une première fois, puis elle est allée en appel et pas plus tard qu'il y a deux semaines, nous avons gagné pour la première fois, une action en cessation. Nous avons fait condamner la propriétaire à réaliser une série de travaux dans trois logements qui étaient inoccupés et effectivement, à les faire réoccuper dans un délai de 6 mois, ce qui fait qu'on a non seulement un impact sur ces logements qui seront réoccupés, et si ce n'est pas le cas, il y aura une astreinte de 250 € par jour, ce qui n'est pas rien. Mais le but, c'est que ces logements soient réoccupés et si ce n'était pas le cas, on aurait de toute façon un argument supplémentaire pour les propriétaires, au dialogue qu'on a au quotidien pour les inciter à agir quand on découvre que leur logement est inoccupé, en plus de l'orientation vers les conseils en rénovation des associations et du Centre urbain, en plus des conseils qu'on peut leur donner pour se faire aider par les agences immobilières sociales ou bénéficier de primes à la rénovation. On a ici un argument d'exemple supplémentaire en sachant qu'il y a aussi des amendes qui existent aussi sur les logements inoccupés, et qu'on en a recensé, c'est dans un rapport qui vous est aussi accessible via le BO dans les points qui passent en collège et qui se retrouve aussi dans le rapport annuel, on avait 53 plaintes qui avaient été déposées à la Région depuis 2013 et on a aussi 50 autres situations qui ne font pas l'objet de plaintes au départ, mais d'un dialogue le plus constructif possible avec les propriétaires pour les inciter à faire occuper leur bien.

Je vous remercie encore.

**M. le président :**

Merci monsieur Majoros.

Je donne la parole à madame Tamditi.

**Mme Tamditi :**

Je vous remercie.

**M. le président :**

Ah, je vois qu'il ne vous a pas donné d'autre question.

*(Rires - Gelach)*

**M. le président :**

La séance publique est levée, je vous souhaite à tous une bonne soirée, n'oubliez pas qu'il y a une séance huis clos qui va suivre et que moi, malheureusement, je ne peux pas y participer et que donc j'ai le grand plaisir de pouvoir aller prendre la fraîcheur.